

**Sujet :** [INTERNET] Denis Jacquemin - Projet Éolien de Lupsault

**De :** Denis Jacquemin <jacquaden@yahoo.fr>

**Date :** 09/12/2021 02:02

**Pour :** "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

A l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice :

Madame, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes remarques concernant le projet éolien de Lupsault à verser au titre de l'enquête publique. Elles figurent également en PDF en pièce jointe.

Avec mes remerciements et mes meilleures salutations.

Denis Jacquemin

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

À l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice et des personnes amenées à me lire.

Madame, Monsieur,

Bonjour

Je souhaite dans un premier temps apporter une réponse à Madame Camille Charrière qui intervient dans l'enquête publique et qui aurait dû, compte tenu de sa fonction, se présenter en tant que Cheffe de projet pour le compte de la société Valeco.

Madame Charrière souhaite nous aider à élever le débat selon ses dires. Son texte est truffé de formules révélant un profond mépris pour qui n'adhère pas à ses convictions. Le couplet utilisant son arrière grand-père est inutile et même triste. Ce faisant, elle souhaite prouver que nous sommes dépassés par les technologies. Oui, nous sommes heureux de pouvoir actionner un interrupteur, vous avez raison. Vous de même, mais vous vous gardez bien d'habiter à proximité d'une éolienne et d'en subir les impacts : devrais-je pour cela vous inviter "**à revoir votre lieu de résidence**"? Ou "**à voir plus loin que le bout de votre jardin**" à défaut d'autre chose?

Devrions-nous penser que votre condescendance et votre dédain sont le reflet des attributs et qualités recherchés par la société que vous représentez et qui ont prévalu lors de votre recrutement? Certes non.

En agissant ainsi, vous desservez la société qui vous emploie et votre attitude est contreproductive.

Je reprends vos termes :

**"S'il y a une chose que vous devez retenir de ma contribution, la voici : réveillons-nous, éveillons-nous, et arrêtons de sacraliser les dires des individus coincés dans le passé qui ne seront de toute façon plus là pour constater les conséquences de leurs actes".**

Pour les individus conservateurs, coincés, peu éveillés et peu être, peu cultivés que nous sommes, les enseignements du passé sont là pour éclairer l'avenir et éviter que les mêmes erreurs ne se reproduisent. Une fois les éoliennes plantées, où donc serez-vous pour constater les conséquences de vos actes?

Disons-le comme cela; dans notre village, certains sont pour, d'autres contre. Nous ne défendons pas les mêmes valeurs, certaines sont patrimoniales, de santé publique, d'autres, pécuniaires, ce sont des avis différents qui méritent tous d'être étudiés. Tous les intervenants cependant sont restés dignes dans leurs propos.

**"S'il y a une chose que vous devez retenir de ma contribution"**

S'il y a une chose que nous retiendrons de votre contribution, c'est que vous vouliez élever le débat et que vous n'avez fait que le rabaisser.

Sur les contributions techniques de Madame Charrière au titre de la société Valeco:

Concernant le "mix énergétique" :

Nous affranchir du nucléaire pour des raisons de sûreté, de gestion des déchets, de financements ... reflète en effet une nécessité et également une volonté de l'Europe. Toute personne sensée ne peut que se sentir concernée par une énergie qui serait propre et durable. Cette transition énergétique confiée à l'éolien n'est cependant pas exempte de critiques. Ce sont son acceptabilité (sociale, environnementale, du risque), le rôle prédominant qu'on lui fait tenir et sa planification qui posent problème.

L'éolien n'est pas sans reproches ou inattaquable ni sur le plan énergétique ni sur la programmation économique et pas davantage sur le modèle écologique ou le bilan social.

Vous associez la rapidité de construction du nucléaire, à l'obsolescence simultanée de celui-ci, pourquoi pas. Nous pourrions vous retourner l'argument : la rapidité du développement éolien et ses conséquences désastreuses, l'éolien hautement subventionné et pourtant incapable de répondre aux besoins énergétiques, avec une efficacité trop aléatoire et si peu fiable, le vent n'est constant ni en force ni en direction.

Liez donc les coûts : de subvention, de fabrication, de construction, d'implantation, de déconstruction, de remise en état des sites par rapport au bilan énergétique atteint? Le retour d'expérience devrait nous inciter à ne pas persévérer dans l'erreur. Je ne parlerai pas cependant d'obsolescence de l'éolien, mais avec une autonomie qu'il est incapable d'atteindre, il sera marginal et inapte à maintenir le rôle prédominant que vous prétendez.

Un effet pernicieux de son financement à outrance est que ce coût, qui pèse d'un poids écrasant sur les finances publiques et le contribuable, exclut, et dans le meilleur des cas, limite la recherche scientifique et la recherche appliquée dans des domaines où se situent les véritables énergies alternatives (géothermie, énergie marémotrice, hydrogène, solaire... liste certainement non exhaustive et chacune avec son impact n'en doutons pas).

**"L'énergie éolienne coûte environ 9,3€/an au consommateur à travers la CSPE. De plus, le système d'appel d'offre et le développement de la filière permettent une diminution progressive de coût global de l'électricité issue de cette filière."**

Vous omettez certaines précisions et ce résultat est très contestable: la CSPE a augmenté dans des proportions considérables puisque le chiffre annoncé de 650% d'augmentation sur 15 ans est aujourd'hui dépassé. D'ailleurs, ce que vous ne précisez pas, c'est qu'elle est dissimulée dans la TICPE. Et c'est donc sur la taxe carbone et la taxe des carburants que nous payons tous qu'elle est prélevée, d'où certaines frictions...

Vous vous gardez bien de parler également de la TURPE qui représente allègrement plus du 1/3 de notre facture d'électricité et qui n'est d'autre pour Enedis et RTE que le moyen de facturer, sur le dos des contribuables, le renforcement des réseaux nécessaire pour accueillir votre électricité intermittente. Un oubli peut-être?

Le coût global de cette électricité est désastreux : le contribuable paie pour le parc nucléaire et pour le surcoût du parc éolien. Fin 2018 la somme phénoménale de 120 milliards d'Euros représente l'argent investi dans l'éolien et dans le solaire. Chiffre cité par la Cour des Comptes. Et on l'aggrave encore par un coût de 25 milliards annoncés pour l'offshore pour des projets qui sont des non-sens économiques et une aberration politique de plus sans parler des autres plans de relance. Outre cela, si l'éolien offshore se porte si bien en France, comment avons-nous fait pour perdre Areva et Alstom? Comment se fait-il que les parcs existants nourrissent des investisseurs étrangers?

**"Pour ce qui est des nuisances"**

Et puisque vous abordez le sujet... La réglementation sur les ICPE est effectivement stricte et d'utilité, elle le doit aussi à des **"individus conservateurs"** et des **"esprits détracteurs"** que vous citez et qui ont su à un moment donné poser les bonnes questions et la faire évoluer pour encadrer les activités et éviter certains débordements...

Comment ont été programmés et choisis les points de relevés acoustiques? (Un point de mesure à proximité d'un lieu bruyant est de nature à minimiser l'impact sonore d'une éolienne). À quelle période? En quel lieu? Quel est le niveau d'incertitude sur le résultat mesuré? Quel est l'appareillage utilisé? Comment, quand et par qui à t-il été étalonné? Les valeurs mesurées sont encadrées par quelles règles?

J'espère que ces données ont été mises à disposition des habitants ou le seront?

Une précision : le respect d'une réglementation ne signifie en aucun cas que les riverains ne soient pas gênés!

Un gain de 3dB même si le chiffre est faible, est techniquement important, il représente le double de puissance sonore selon l'échelle qui est logarithmique ( $10\log(2)=3,01029955$ ) par rapport au bruit ambiant, ce sera perçu comme nettement supérieur. Le bruit n'est pas seul en compte il y a également les infrasons, la pression acoustique...

Une récente étude allemande (2017) a prouvé que les infrasons émis par les éoliennes stimulent précisément les zones du cerveau responsables de troubles du comportement chez l'être humain. Je rappelle que le principe de précaution est inscrit dans la Charte de l'environnement.

Le cas échéant, les riverains pourraient requérir de l'inspection des ICPE les données qui leur manquent. Et sur ces points, des interventions contentieuses futures pourraient demander au tribunal administratif la vérification des obligations et limitations fonctionnelles mentionnées dans l'arrêté préfectoral

d'autorisation d'exploiter. Si elles sont respectées par l'exploitant, mais également adaptées et ajustées aux nuisances engendrées.

### "Les programmes de bridage variés"

Le bridage en somme est un autocontrôle. Je parlerai plutôt à ce stade, d'un conflit d'intérêt ou l'exploitant doit procéder à des mesures et en réguler les conséquences alors même qu'elles pourraient remettre en cause les résultats économiques du projet? Et comment croire que des mesures a posteriori, après la mise en service pourraient conduire à brider davantage.

Concernant l'avifaune, le bridage ne sera réalisé que lorsque la mortalité sera effective: qui effectuera le contrôle nécessaire et la surveillance de ce processus? Une entité indépendante? La LPO dont vous parlez a fait l'objet de nombreuses controverses à tort ou à raison, dans le passé, peut-elle nous assurer qu'elle n'est pas liée par une clause de confidentialité avec EDF ou des promoteurs éoliens?

Moins de 10 oiseaux par an tués selon la LPO et selon vous? Nous ne manquerons pas de vous le rappeler.

Qu'advient-il lorsque le bridage pour l'avifaune s'opposera à la rentabilité de l'exploitant?

J'ai récemment pris connaissance d'un document établi par les promoteurs de l'éolien en vantant les avancées techniques :

**"A vitesse nominale, les pales de 70 mètres voient leur extrémité souvent taquiner les 400 km/h, de quoi créer de sérieuses turbulences !"** je ne m'étendrai donc pas davantage sur les termes de "hachoir à oiseaux", "assassins de la faune" que vous nous rappelez avec complaisance.

### Demandes et observations personnelles :

Le code de l'environnement impose une limite minimale de 500 mètres, initialement cette distance à été prévue pour des éoliennes dont la taille n'a plus rien à voir avec les géants actuels. On accroît la hauteur sans faire évoluer la distance de sécurité en conséquence, ce qui revient à minimiser les distances et donc à maximiser les risques. J'ai vu ce que donne l'arrachement d'une pale sur une éolienne de Ruffec. Je demande respectueusement à notre préfecture de bien vouloir augmenter systématiquement cette distance de sécurité concernant ce dossier et les dossiers successifs.

Lors de la construction des pistes, les dommages engendrés sont-ils pris en compte par EDF, le porteur de projet ou sont-ils imputables à la commune?

De plus en plus fréquemment sont observés des redistributions de capital et des titres de propriété au gré des stratégies d'entreprise et des investisseurs étrangers. Ils s'exonèrent ainsi financièrement et juridiquement de leurs obligations et s'abstiennent de leurs engagements. Quelles précautions sont prises en dehors des provisions exigées pour confronter la réalité des sommes provisionnées aux travaux à mener dans 20 ans?

Le maillage des investisseurs devient si diffus qu'il est parfois impossible de déterminer leurs responsabilités. Comment les engagements pris auprès des préfectures sur 20 ans et les suivis annoncés pourront-ils être honorés? Le démantèlement sera à la charge de qui dans ces conditions ainsi qu'en cas de faillite?

Que penser alors, lorsque les contrats sont revendus à des sociétés à 1 euro de capital : on mesure mieux à quelle hauteur ces sociétés comptent assumer leurs responsabilités!

Une fois le permis de construire accordé, que reste-t-il des "recommandations" produites sans engagement?

Le volet économique et touristique est insuffisamment abordé. La perte de valeur du patrimoine bâti est telle que la revente des biens ne diminue pas seulement. Les témoignages existent de biens qui sont devenus invendables suite à une seule ligne d'éolienne, alors un encerclement?

Je me trouve dans le même cas que d'autres personnes qui investissent temps et argent pour remettre en état un patrimoine ancien: qui nous dédommagera du préjudice?

L'étude d'impact prend-elle en compte des effets possibles de courants galvaniques, des atteintes potentielles du ferrailage au niveau du socle par électrolyse en zone humide ou aquifère?

J'ai beaucoup de mal à comprendre l'utilité réelle de ce projet, son implantation, sa disposition semblent définis de façon aléatoire, presque sans raisonnement, même son éloignement par rapport à la ligne électrique ne plaide pas en sa faveur.

Un précédent projet de 10 éoliennes sur la commune de Lupsault avait été refusé par le préfet, seules 4 d'entre elles remplissaient les conditions requises. La préfecture avait conclu alors au peu d'intérêt représenté par ces 4 éoliennes isolées. Alors quel intérêt présente réellement celui-ci? Un projet sacrificable?

Je n'ai pas eu matériellement le temps de prendre connaissance de l'ensemble de l'étude et vous prie de bien vouloir m'excuser si certaines de mes demandes ont déjà été formulées ou ont reçu réponse. Elles témoignent cependant de l'inquiétude qui nous anime, je pense, tous. Et le premier impact engendré est les fissures que nous constatons dans le tissu social de notre village, et je le regrette bien.

Denis Jacquemin

—Pièces jointes : —

---

Denis Jacquemin - Projet Eolien de Lupsault.pdf

30 octets

Denis Jacquemin

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

À l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice et des personnes amenées à me lire.

Madame, Monsieur,  
Bonjour

Je souhaite dans un premier temps apporter une réponse à Madame Camille Charrière qui intervient dans l'enquête publique et qui aurait dû, compte tenu de sa fonction, se présenter en tant que Cheffe de projet pour le compte de la société Valeco.

Madame Charrière souhaite nous aider à élever le débat selon ses dires. Son texte est truffé de formules révélant un profond mépris pour qui n'adhère pas à ses convictions. Le couplet utilisant son arrière-grand-père est inutile et même triste. Ce faisant, elle souhaite prouver que nous sommes dépassés par les technologies. Oui, nous sommes heureux de pouvoir actionner un interrupteur, vous avez raison. Vous de même, mais vous vous gardez bien d'habiter à proximité d'une éolienne et d'en subir les impacts : devrais-je pour cela vous inviter "**à revoir votre lieu de résidence**"? Ou "**à voir plus loin que le bout de votre jardin**" à défaut d'autre chose?

Devrions-nous penser que votre condescendance et votre dédain sont le reflet des attributs et qualités recherchées par la société que vous représentez et qui ont prévalu lors de votre recrutement? Certes non.

En agissant ainsi, vous desservez la société qui vous emploie et votre attitude est contreproductive.

Je reprends vos termes :

**"S'il y a une chose que vous devez retenir de ma contribution, la voici : réveillons-nous, éveillons-nous, et arrêtons de sacraliser les dires des individus coincés dans le passé qui ne seront de toute façon plus là pour constater les conséquences de leurs actes".**

Pour les individus conservateurs, coincés, peu éveillés et peu être, peu cultivés que nous sommes, les enseignements du passé sont là pour éclairer l'avenir et éviter que les mêmes erreurs ne se reproduisent. Une fois les éoliennes plantées, où donc serez-vous pour constater les conséquences de vos actes?

Disons-le comme cela; dans notre village, certains sont pour, d'autres contre. Nous ne défendons pas les mêmes valeurs, certaines sont patrimoniales, de santé publique, d'autres, pécuniaires, ce sont des avis différents qui méritent tous d'être étudiés. Tous les intervenants cependant sont restés dignes dans leurs propos.

**"S'il y a une chose que vous devez retenir de ma contribution"**

S'il y a une chose que nous retiendrons de votre contribution, c'est que vous vouliez élever le débat et que vous n'avez fait que le rabaisser.

Sur les contributions techniques de Madame Charrière au titre de la société Valeco:

Concernant le "mix énergétique" :

Nous affranchir du nucléaire pour des raisons de sûreté, de gestion des déchets, de financements ... reflète en effet une nécessité et également une volonté de l'Europe. Toute personne sensée ne peut que se sentir concernée par une énergie qui serait propre et durable. Cette transition énergétique confiée à l'éolien n'est cependant pas exempte de critiques. Ce sont son acceptabilité (sociale, environnementale, du risque), le rôle prédominant qu'on lui fait tenir et sa planification qui posent problème.

L'éolien n'est pas sans reproches ou inattaquable ni sur le plan énergétique ni sur la programmation économique et pas davantage sur le modèle écologique ou le bilan social.

Vous associez la rapidité de construction du nucléaire, à l'obsolescence simultanée de celui-ci, pourquoi pas. Nous pourrions vous retourner l'argument : la rapidité du développement éolien et ses conséquences désastreuses, l'éolien hautement subventionné et pourtant incapable de répondre aux besoins énergétiques, avec une efficacité trop aléatoire et si peu fiable, le vent n'est constant ni en force ni en direction.

Liez donc les coûts : de subvention, de fabrication, de construction, d'implantation, de déconstruction, de remise en état des sites par rapport au bilan énergétique atteint? Le retour d'expérience devrait nous inciter à ne pas persévérer dans l'erreur. Je ne parlerai pas cependant d'obsolescence de l'éolien, mais avec une autonomie qu'il est incapable d'atteindre, il sera marginal et inapte à maintenir le rôle prédominant que vous prétendez.

Un effet pernicieux de son financement à outrance est que ce coût, qui pèse d'un poids écrasant sur les finances publiques et le contribuable, exclut, et dans le meilleur des cas, limite la recherche scientifique et la recherche appliquée dans des domaines où se situent les véritables énergies alternatives (géothermie,

énergie marémotrice, hydrogène, solaire... liste certainement non exhaustive et chacune avec son impact n'en doutons pas).

**"L'énergie éolienne coûte environ 9,3€/an au consommateur à travers la CSPE. De plus, le système d'appel d'offre et le développement de la filière permettent une diminution progressive de coût global de l'électricité issue de cette filière."**

Vous omettez certaines précisions et ce résultat est très contestable: la CSPE a augmenté dans des proportions considérables puisque le chiffre annoncé de 650% d'augmentation sur 15 ans est aujourd'hui dépassé. D'ailleurs, ce que vous ne précisez pas, c'est qu'elle est dissimulée dans la TICPE. Et c'est donc sur la taxe carbone et la taxe des carburants que nous payons tous qu'elle est prélevée, d'où certaines frictions...

Vous vous gardez bien de parler également de la TURPE qui représente allègrement plus du 1/3 de notre facture d'électricité et qui n'est d'autre pour Enedis et RTE que le moyen de facturer, sur le dos des contribuables, le renforcement des réseaux nécessaire pour accueillir votre électricité intermittente. Un oubli peut-être?

Le coût global de cette électricité est désastreux : le contribuable paie pour le parc nucléaire et pour le surcoût du parc éolien. Fin 2018 la somme phénoménale de 120 milliards d'Euros représente l'argent investi dans l'éolien et dans le solaire. Chiffre cité par la Cour des Comptes. Et on l'aggrave encore par un coût de 25 milliards annoncés pour l'offshore pour des projets qui sont des non-sens économiques et une aberration politique de plus sans parler des autres plans de relance. Outre cela, si l'éolien offshore se porte si bien en France, comment avons-nous fait pour perdre Areva et Alstom? Comment se fait-il que les parcs existants nourrissent des investisseurs étrangers?

**"Pour ce qui est des nuisances"**

Et puisque vous abordez le sujet... La réglementation sur les ICPE est effectivement stricte et d'utilité, elle le doit aussi à des **"individus conservateurs"** et des **"esprits détracteurs"** que vous citez et qui ont su à un moment donné poser les bonnes questions et la faire évoluer pour encadrer les activités et éviter certains débordements...

Comment ont été programmés et choisis les points de relevés acoustiques? (Un point de mesure à proximité d'un lieu bruyant est de nature à minimiser l'impact sonore d'une éolienne). À quelle période? En quel lieu? Quel est le niveau d'incertitude sur le résultat mesuré? Quel est l'appareillage utilisé? Comment, quand et par qui a-t-il été étalonné? Les valeurs mesurées sont encadrées par quelles règles?

J'espère que ces données ont été mises à disposition des habitants ou le seront?

Une précision : le respect d'une réglementation ne signifie en aucun cas que les riverains ne soient pas gênés!

Un gain de 3dB même si le chiffre est faible, est techniquement important, il représente le double de puissance sonore selon l'échelle qui est logarithmique ( $10\log(2)=3,01029955$ ) par rapport au bruit ambiant, ce sera perçu comme nettement supérieur. Le bruit n'est pas seul en compte il y a également les infrasons, la pression acoustique...

Une récente étude allemande (2017) a prouvé que les infrasons émis par les éoliennes stimulent précisément les zones du cerveau responsables de troubles du comportement chez l'être humain. Je rappelle que le principe de précaution est inscrit dans la Charte de l'environnement.

Le cas échéant, les riverains pourraient requérir de l'inspection des ICPE les données qui leur manquent. Et sur ces points, des interventions contentieuses futures pourraient demander au tribunal administratif la vérification des obligations et limitations fonctionnelles mentionnées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Si elles sont respectées par l'exploitant, mais également adaptées et ajustées aux nuisances engendrées.

**"Les programmes de bridage variés"**

Le bridage en somme est un autocontrôle. Je parlerai plutôt à ce stade, d'un conflit d'intérêt ou l'exploitant doit procéder à des mesures et en réguler les conséquences alors même qu'elles pourraient remettre en cause les résultats économiques du projet? Et comment croire que des mesures a posteriori, après la mise en service pourraient conduire à brider davantage.

Concernant l'avifaune, le bridage ne sera réalisé que lorsque la mortalité sera effective: qui effectuera le contrôle nécessaire et la surveillance de ce processus? Une entité indépendante? La LPO dont vous parlez a fait l'objet de nombreuses controverses à tort ou à raison, dans le passé, peut-elle nous assurer qu'elle n'est pas liée par une clause de confidentialité avec EDF ou des promoteurs éoliens?

Moins de 10 oiseaux par an tués selon la LPO et selon vous? Nous ne manquerons pas de vous le rappeler.

Qu'advient-il lorsque le bridage pour l'avifaune s'opposera à la rentabilité de l'exploitant?

J'ai récemment pris connaissance d'un document établi par les promoteurs de l'éolien en vantant les avancées techniques :

**"A vitesse nominale, les pales de 70 mètres voient leur extrémité souvent taquiner les 400 km/h, de quoi créer de sérieuses turbulences !"** je ne m'étendrai donc pas davantage sur les termes de "hachoir à oiseaux", "assassins de la faune" que vous nous rappelez avec complaisance.

#### Demandes et observations personnelles :

Le code de l'environnement impose une limite minimale de 500 mètres, initialement cette distance à été prévue pour des éoliennes dont la taille n'a plus rien à voir avec les géants actuels. On accroît la hauteur sans faire évoluer la distance de sécurité en conséquence, ce qui revient à minimiser les distances et donc à maximiser les risques. J'ai vu ce que donne l'arrachement d'une pale sur une éolienne de Ruffec. Je demande respectueusement à notre préfecture de bien vouloir augmenter systématiquement cette distance de sécurité concernant ce dossier et les dossiers successifs.

Lors de la construction des pistes, les dommages engendrés sont-ils pris en compte par EDF, le porteur de projet ou sont-ils imputables à la commune?

De plus en plus fréquemment sont observés des redistributions de capital et des titres de propriété au gré des stratégies d'entreprise et des investisseurs étrangers. Ils s'exonèrent ainsi financièrement et juridiquement de leurs obligations et s'abstiennent de leurs engagements. Quelles précautions sont prises en dehors des provisions exigées pour confronter la réalité des sommes prévisionnées aux travaux à mener dans 20 ans?

Le maillage des investisseurs devient si diffus qu'il est parfois impossible de déterminer leurs responsabilités. Comment les engagements pris auprès des préfectures sur 20 ans et les suivis annoncés pourront-ils être honorés? Le démantèlement sera à la charge de qui dans ces conditions ainsi qu'en cas de faillite?

Que penser alors, lorsque les contrats sont revendus à des sociétés à 1 euro de capital : on mesure mieux à quelle hauteur ces sociétés comptent assumer leurs responsabilités!

Une fois le permis de construire accordé, que reste-t-il des "recommandations" produites sans engagement?

Le volet économique et touristique est insuffisamment abordé. La perte de valeur du patrimoine bâti est telle que la revente des biens ne diminue pas seulement. Les témoignages existent de biens qui sont devenus invendables suite à une seule ligne d'éolienne, alors un encerclement?

Je me trouve dans le même cas que d'autres personnes qui investissent temps et argent pour remettre en état un patrimoine ancien: qui nous dédommagera du préjudice?

L'étude d'impact prend-elle en compte des effets possibles de courants galvaniques, des atteintes potentielles du ferrailage au niveau du socle par électrolyse en zone humide ou aquifère?

J'ai beaucoup de mal à comprendre l'utilité réelle de ce projet, son implantation, sa disposition semblent définis de façon aléatoire, presque sans raisonnement, même son éloignement par rapport à la ligne électrique ne plaide pas en sa faveur.

Un précédent projet de 10 éoliennes sur la commune de Lupsault avait été refusé par le préfet, seules 4 d'entre elles remplissaient les conditions requises. La préfecture avait conclu alors au peu d'intérêt représenté par ces 4 éoliennes isolées. Alors quel intérêt présente réellement celui-ci? Un projet sacrificiable?

Je n'ai pas eu matériellement le temps de prendre connaissance de l'ensemble de l'étude et vous prie de bien vouloir m'excuser si certaines de mes demandes ont déjà été formulées ou ont reçu réponse. Elles témoignent cependant de l'inquiétude qui nous anime, je pense, tous. Et le premier impact engendré est les fissures que nous constatons dans le tissu social de notre village, et je le regrette bien.

Denis Jacquemin

**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Intervention EP Chte Nature

**De :** Jean BERNABEN <[gibet16@orange.fr](mailto:gibet16@orange.fr)>

**Date :** 09/12/2021 08:22

**Pour :** [pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr)

A l'attention de Mme Paulette MICHEL commissaire enquêtrice.

Madame.

Je vous prie de bien vouloir recevoir la présente intervention de Charente Nature à l'enquête publique du parc éolien de Lupsault (16) dont vous êtes en charge.

Ce courriel annule et remplace le précédent adressé par erreur à Mr BICHON.

Merci de bien vouloir m'en accuser réception.

Avec mes excuses et tous mes remerciements.

Bien sincèrement à vous.

Jean BERNABEN p/ Charente Nature

----- Mail original -----

De: "BERNABEN Jean" <[gibet16@orange.fr](mailto:gibet16@orange.fr)>

À: [pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr)

Envoyé: Jeudi 9 Décembre 2021 07:44:09

Objet: Intervention EP Chte Nature

A l'attention de Mr Dominique BICHON.

Monsieur le commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir trouver en fichier joint l'avis émis par Charente Nature dans l'enquête publique dont vous êtes en charge sur les communes de Lupsault, Oradour '16) et territoires annexes à propos du projet éolien de "La Couture".

Je vous saurais gré de bien vouloir m'en accuser réception.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

Jean BERNABEN / Administrateur Charente Nature

—Pièces jointes :—

202112 EP Lupsault avis CN pdf.pdf

30 octets





ASSOCIATION CHARENTAISE DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Madame la Commissaire enquêteur

Objet : Avis de l'association Charente nature sur le projet éolien de Lupsault (Charente)

La société Parc éolien de Lupsault filiale de la société Valeco a déposé une demande d'autorisation environnementale unique pour exploiter un parc éolien de trois machines à Lupsault.

Le site se trouve au sein d'une région riche en ZNIEFFs et sites Natura 2000, dont le massif forestier de Chizé-Aulnay désigné pour les chiroptères, la Plaine de Néré à Bresdon et les Plaines de Barbezières à Gourville désignées pour l'Outarde canepetière (deux des huit sites majeurs du Poitou-Charentes).

L'étude d'impact mentionne la présence d'une centaine d'espèces protégées dont 19 espèces de chauve-souris et plus de 60 espèces d'oiseaux : Outarde canepetière, Cedicnème criard, Alouette lulu, Engoulevent, Bruant ortolan, Gorgebleue à miroir, Busards, Milans...

En dépit des recommandations européennes Eurobats, les trois machines sont prévues à moins de 200 m des lisières boisées, dans des corridors reliant le bois de Lupsault à la forêt d'Aulnay.

Les machines et celles des parcs existants ou autorisés forment une barrière dans le corridor de déplacement des oiseaux migrateurs, les obligeant à des détours ou des prises d'altitude épuisantes diminuant leurs capacités de survie et de reproduction ; en outre, les risques de collision par temps de brouillard sont avérés (cf Eolien et biodiversité, LPO et ONCFS). L'étude d'impact montre donc que le projet de parc éolien aura des effets négatifs sur les espèces protégées et leurs habitats, qui se cumuleront avec ceux des parcs éoliens voisins.

Le principe de la loi de 1976 relative à la protection de la nature, précisé par la loi sur la biodiversité de 2021 est d'EVITER les atteintes aux espèces, de viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité. Ceci est impératif pour les espèces en déclin comme les Chiroptères et l'Outarde canepetière qui font l'objet d'un plan national d'actions. En plaçant ses machines à moins de 200 m des lisières boisées, dans une plaine à Outardes et dans un corridor migratoire de l'avifaune, le pétitionnaire ajoute une menace pour ces populations sensibles. D'autre part, il n'a fourni aucune des pièces requises pour demander une dérogation à l'interdiction de détruire des espèces protégées ou leurs habitats.

Dans ce contexte, l'association Charente nature émet un avis défavorable au projet de Lupsault et demande à Mme la Préfète de rejeter la demande d'autorisation environnementale unique pour atteinte à des espèces protégées majeures, Outarde canepetière et Chiroptères.

Fait à Angoulême, le 8 décembre 2021

P/Le Président

J BERNABEN / Administrateur

pj : Extrait ornithologique 2017-2021 de la base de données faune-charente.org

Impasse Lautrette - 16000 Angoulême Tél : 05 45 91 89 70 Courriel : charentenature@charente-nature.org

Affiliée à France Nature Environnement, membre de Poitou-Charentes Nature [www.charente-nature.org](http://www.charente-nature.org)





ASSOCIATION CHARENTAISE DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Données ornithologiques sur le secteur du projet éolien de Lupsault  
(zone Les Rentes- Les grands Champs – Le Terrage)  
Extraction de la base de données faune-charente.org 2017-2021**

Espèces patrimoniales nicheuses possibles sur la zone (et migratrices) :

- Alouette des champs
- Alouette lulu (Directive Oiseaux)
- Bruant ortolan (1 donnée en juin 2017 – Directive Oiseaux)
- Busard cendré (données en mai 2020 – Directive Oiseaux)
- Busard Saint-Martin (données 2017-2018-2020 – Directive Oiseaux)
- Gorgebleue à miroir (avril à juin 2020 – Directive Oiseaux)
- Milan noir (Directive Oiseaux)
- Oedicnème criard (plusieurs nicheurs – Directive Oiseaux)
- Outarde canepetière (une donnée juin 2017 – Directive Oiseaux)
- Tourterelle des bois

Espèces patrimoniales migratrices et hivernantes :

- Busard des roseaux (Directive Oiseaux)
- Engoulevent (nicheur proche – Bois de Lupsault – Directive Oiseaux)
- Hibou des marais
- Milan royal (Directive Oiseaux)
- Moineau soulcie
- Tarier des prés
- Traquet motteux

+ Busard Saint-Martin et Elanion blanc observés le 9/11/21 (Ph Rouquillaud et JP Sardin)

**Sujet :** [INTERNET] Contribution Enquête Publique du projet éolien de Lupsault

**De :** STOP EOLIEN 16 <stopeolien16@gmail.com>

**Date :** 09/12/2021 08:34

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Notre fédération d'associations vous demande de donner un avis défavorable à ce projet pour les raisons suivantes :

- l'éolienne la plus proche du bourg se trouve à 480 m des habitations au lieu dit Sallerit (Voir avis MRAE), ce qui est illégal. Cette implantation d'une centrale éolienne de 200 m de haut (il ne s'agit pas d'un immeuble statique, mais d'une machine de la hauteur de la Tour Montparnasse à Paris) détruirait le caractère champêtre de cette campagne agricole.
- pour les riverains, ce serait le saccage de leur cadre de vie et une atteinte à leur santé. Les riverains d'éoliennes souffrent du bruit, des infrasons (provoquant des insomnies, des maux de tête, des acouphènes, des problèmes d'équilibre et autres symptôme que l'on résume par syndrome éolien)
- une baisse de la valeur immobilière se produirait ainsi qu'une atteinte aux activités économiques telles que le tourisme avec les chambres d'hôte)
- ce projet porterait atteinte aux espèces sauvages présentes dans le bois de Lupsault et aux cinq sites Natura 2000 présents dans la zone d'étude rapprochée. L'outarde canepetière dont la survie est menacée est présente sur le site.
- la zone du projet possède de forts enjeux écologiques et paysagers 339 espèces végétales.
- l'implantation d'éoliennes entraînerai la destruction des chauves souris, la distance de 200 m entre les boisements et les éoliennes n'est pas respecté

- présence du triton marbré et de la rainette verte, espèces quasiment menacées en Poitou Charentes.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Madame la Commissaire Enquêtrice de donner un avis défavorable à ce projet éolien.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de notre respectueuse considération.

Marcel Puygrenier

Correspondant Stop Eolien 16

**Sujet :** [INTERNET] Enquête-publique-Eolien-Lupsault  
**De :** Michel RIVAUD <michelrivaud@orange.fr>  
**Date :** 09/12/2021 09:44  
**Pour :** pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr  
**Copie à :** MairieChives <mairie@chives.fr>

Madame la Commissaire enquêtrice,

La commune de CHIVES dont je suis élu, est voisine de la commune Lupsault qui, via la Société Parc Eolien de Lupsault basée à MONTPELIER (Hérault) a choisi d'implanter un parc éolien à moins de 200 m de notre commune, c'est à dire plus près de nos habitants que des décideurs locaux du projet. Il faut reconnaître, que pour une activité soit disant sans nuisances, la démarche semble quelque peu curieuse, curieux aussi le silence fait, sur ce projet auprès des Supisultins et de leurs voisins, avant l'envoi aux Mairies voisines, en Avril 2021 du "Résumé non technique de l'étude d'impact".

Je donne un avis **DEFAVORABLE A L'IMPLANTATION DE CE PARC EOLIEN.**

Le Conseil Municipal de CHIVES a voté, ce 1er décembre 2021, une délibération **DEFAVORABLE A L'IMPLANTATION DE CE PARC EOLIEN**, qui vous a été fournie en main propre.

Les principales motivations en sont les suivantes :

- Importante mobilisation des habitants de la commune contre ce projet,
- Nuisances riveraines (Bruits entêtants, effets stroboscopiques et vibratoires),
- Destruction de la biodiversité (Zone Natura 2000 sur 530 ha + zone humide de 112 ha),
- Paysage de notre campagne défiguré :
  - a) Parc à l'encontre du Projet de territoire VALS DE SAINTONGE de développement du tourisme,
  - b) Hébergeurs touristiques lésés,

- Dépréciation immobilière.

Le projet ne respecte pas les directives de la "Direction générale de l'aviation civile" du 21 mai 2021, à savoir d'installer des machines d'une hauteur maximale en bout de pales **de 180 mètres**.

La propagation des ondes basses fréquences (Les plus énergétiques) générées par la rotation des pales et transmises par le mat au sous-sol compact (>1000m) n'est pas suffisamment prise en compte. Ces vibrations inconfortables pour les animaux, les éloignent trop souvent d'un périmètre de 1 km autour des mâts.

Le dernier secteur privilégié d'observations astronomiques sans aucune pollution lumineuse va disparaître, vu la présence du balisage nocturne de signalisation des éoliennes.

Bien cordialement.

Michel Rivaud

Adjoint au Maire de CHIVES

Ingénieur de recherche, Chef de projets et Chef de Département en retraite (Centre de recherche sur les énergies nouvelles).

**Sujet :** [INTERNET] Avis défavorable Projet éolien Lupsault

**De :** Marie-Claire Forest <mcl16@orange.fr>

**Date :** 09/12/2021 10:00

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

**A l'attention de madame Paulette MICHEL, Commissaire enquêtrice en charge de l'enquête publique relative au PE-Lupsault**

**Contribution Marie-Claire FOREST au PE Lupsault ; le 8 décembre 2021**

J'émet un **avis négatif au sujet de ce Projet éolien de LUPSAUT** pour les raisons énoncées dans le fichier attaché ci-joint.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre mon avis défavorable en considération, veuillez agréer Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Lupsault, le 9 décembre 2021

Marie-Claire FOREST

—Pièces jointes : —

---

Avis\_défavorable\_PE\_Lupsault\_MCForest-8-12-2021.docx

30 octets

**A l'attention de madame Paulette MICHEL, Commissaire enquêtrice en charge de l'enquête publique relative au PE-Lupsault**

**Contribution Marie-Claire FOREST au PE Lupsault ; le 8 décembre 2021\_**

J'émet un **avis négatif au sujet de ce Projet éolien de LUPSAUT** pour les raisons énoncées ci-après :

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre mon avis défavorable en considération, veuillez agréer Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Lupsault, le 8 décembre 2021  
Marie-Claire FOREST

#### RESUME

Ce projet , dans ce cadre de vie en bordure de bois, de marais et de zone Natura 2000 plus particulièrement limitrophe à la ZNIEFF et ZPC des « Planes de Néré à Gourville »

A u impact écologique important, et affecte les éléments d'identité du territoire.

Ménace gravement le potentiel de développement économique, en particulier des AOC du territoire, y compris du tourisme (respectueux des lieux bien sûr)

Un grand nombre d'habitations très très proches (à moins de 800m)

Madame Barbara Pompili la ministre de l'écologie et de l'environnement, a présenté le mardi 5 octobre dernier, **10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien** avec pour première mesure :

« Il convient d'améliorer encore, dans l'instruction des projets, **la prise en compte de manière documentée des enjeux environnementaux locaux**, en particulier ceux relatifs **aux paysages et à la biodiversité**, pour évaluer objectivement les impacts de chaque projet au regard notamment

-**des caractéristiques écologiques et paysagères** du territoire considéré,

-des éléments patrimoniaux

-**et des enjeux de saturation locale**

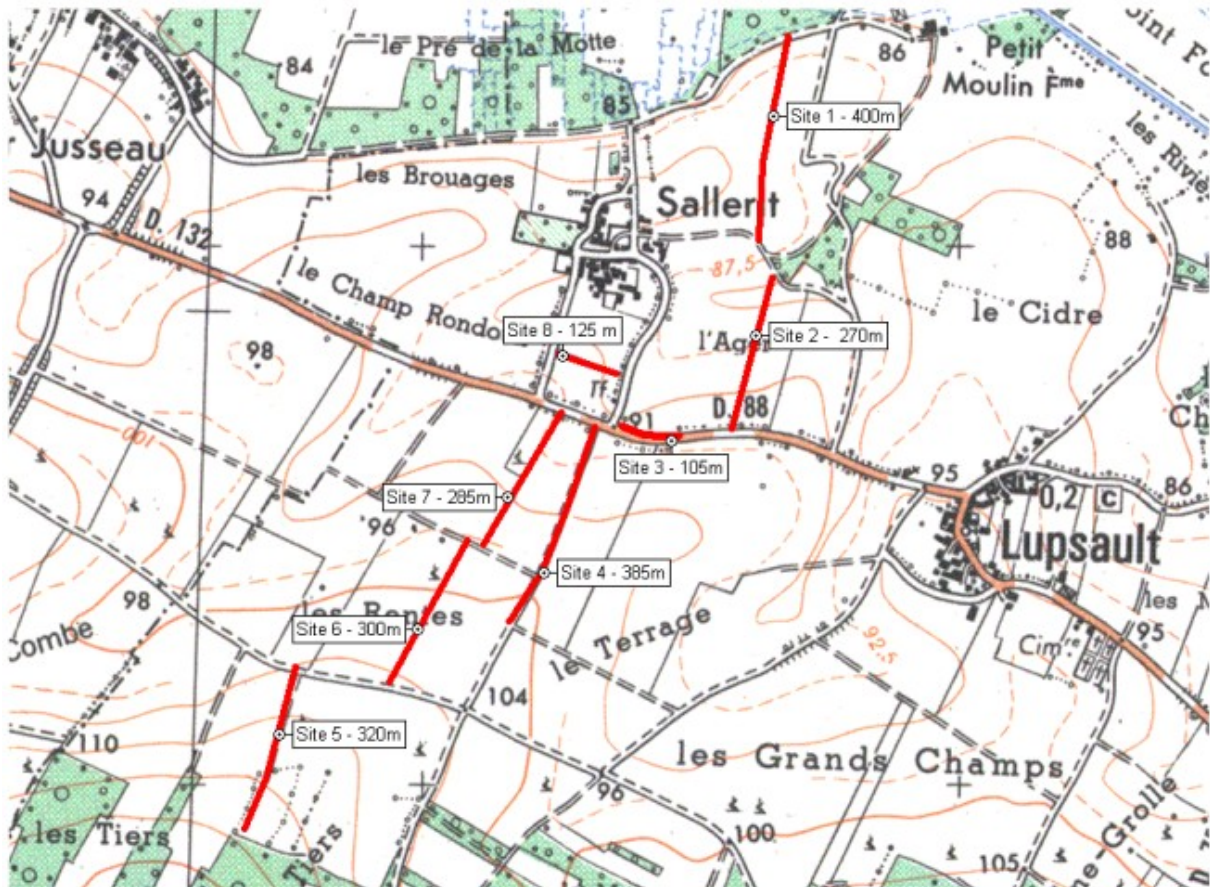
-et de **prévention des effets cumulés des projets sur la biodiversité.** »

(circulaire de mai 2021)

Cette mesure s'applique en tout point au PE-Lupsault.

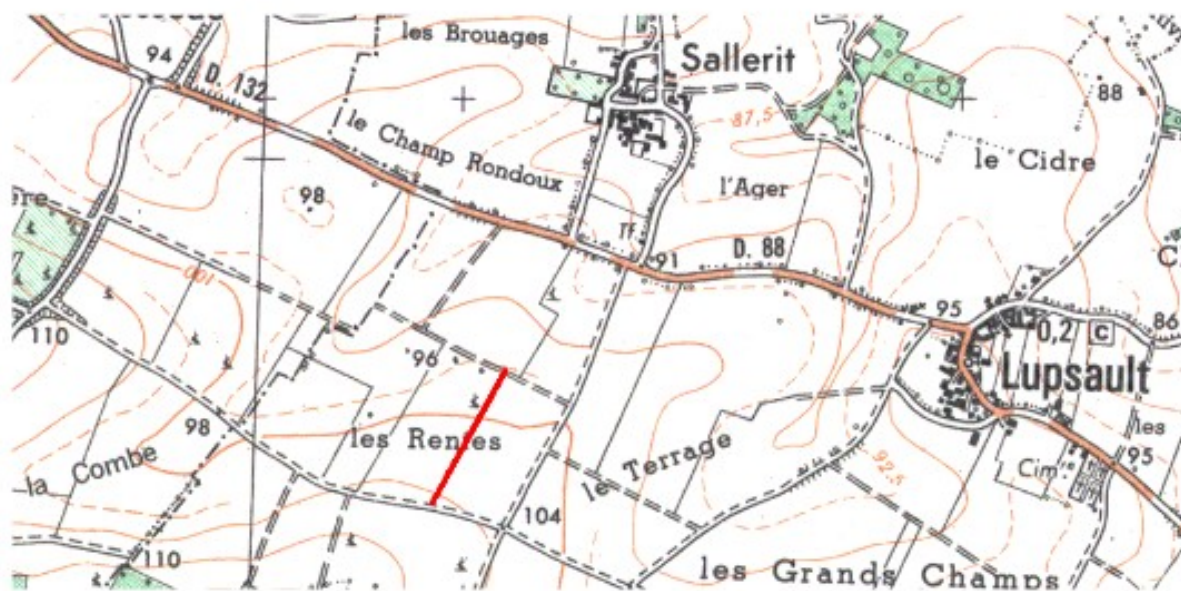
BOISEMENT COMPENSATOIRE TRAVAUX DE PLANTATION Cahier des aménagements Mars 2011

### LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ENSEMBLE DES SITES DE MME FOREST A LUPSALT





**Localisation géographique** Site 6 Réf. Cad : ZI 12



Voir plan cadastre site 4

### Détail du site 6

<b>Localisation</b>	Au bord de la parcelle ZI 12
<b>Types de haie</b>	300 m de haie double
<b>Etat des lieux</b>	Parcelle cultivée
<b>Implantation</b>	1 <sup>ère</sup> ligne de plantation à 2 m de la limite de propriété
<b>Remarques</b>	

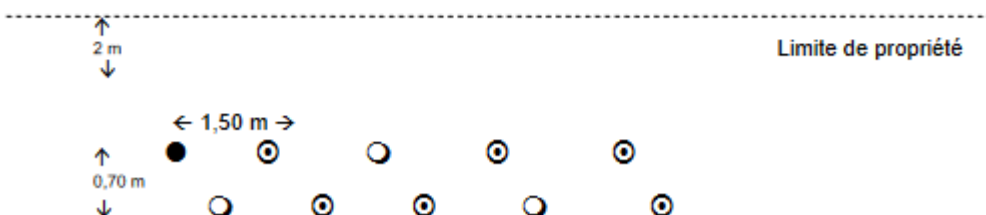
### Schéma de plantation - HAIE DOUBLE

Site 6      Longueur : 300 m      Nombre total de végétaux : 400 u

Catégories de végétaux (en fonction de leur hauteur) :

● : Hauts jets	⊙ : 240 Arbres intermédiaires	○ : 120 Buissons
- 6 Chêne rouvre <i>Quercus petraea</i>	-20 Charme <i>Carpinus betulus</i>	- 20 Cornouiller mâle <i>Comus mas</i>
- 7 Chêne vert <i>Quercus ilex</i>	-85 Chêne pubescent <i>Quercus pubescens</i>	- 20 Cornouiller sanguin <i>Comus sanguinea</i>
- 7 Cormier <i>Sorbus domestica</i>	- 30 Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	- 20 Fusain d'Europe <i>Euonymus vulgaris</i>
- 6 Merisier <i>Prunus avium</i>	- 25 Erable de Montpellier <i>Acer monspessulanum</i>	- 20 Prunellier <i>Prunus spinosa</i>
- 7 orme résistant Lutèce	- 25 Noisetier <i>Corylus avellana</i>	- 20 Troène vulgaire <i>Ligustrum vulgare</i>
- 7 Tilleul cordata <i>Tilia cordata</i>	- 15 Poirier commun <i>Pyrus communis</i>	- 20 Viorne lantane <i>Viburnum lantana</i>
	- 15 Pommier commun <i>Pyrus malus</i>	
	- 25 Alisier torminal <i>Sorbus torminalis</i>	

Séquence :



**Répartition :** Mélanger les espèces dans chaque catégorie de hauteur (arbres, arbustes, buissons) puis répartir de manière aléatoire selon la séquence.  
Les arbres seront à espacés tout les 7.5m.

**Le corridor écologique traversé par l'ensemble des trois éoliennes du projet comme en atteste les éléments suivants :**





On voit bien le linéaire de la haie champêtre des « Rentes du bas » qui longe la bordure Ouest de la parcelle ZI 8. En continuité celui des « Rentes du Haut » plantée sur le bord Ouest de la parcelle ZI 1é (celle qui, précisément ne figure pas sur le plan de VALECO, fourni à la MRAE.

## **1- Nos haies champêtres capteurs de CO2**

### **Des arbres en pleine croissance**

**\*Une jeune plantation en pleine croissance fixe 10 t/ha/an de CO2 atmosphérique (Lepiare 15 novembre 2021)**

**Planter des arbres pour décarboner ?** Par Henry GIRARD - h.girard@charentelibre.fr, publié le 2 novembre 2021 à 17h22, modifié à 18h41.

<https://www.charentelibre.fr/environnement/planter-des-arbres-pour-decarboner-6796163.php>

**Nos haies champêtres, aux essences diversifiées (alisier, chêne, cormier, merisier, tilleul...), choisies pour constituer 3 states arbustives étagées sont âgées aujourd'hui de de presque 9 ans, plantées (en mars 2013) systématiquement sur les bordures Ouest de nos parcelles pour limiter l'érosion éolienne, des vents dominants, en provenance de l'Ouest dans notre région.**

Ces haies, maintenant installées, **sont aujourd'hui en pleine croissance** ce qui signifie **qu'elles jouent pleinement leur rôle de captation de CO2\* ce GES si néfaste au réchauffement climatique ;**

Par-là elles participent déjà, et **de façon entièrement GRATUITE, sans aucun artifice technologique polluant**, à la lutte contre le changement climatique.

**Ne serait-ce qu'à ce titre elles doivent être respectées !**

Car elles devraient un jour atteindre leurs 20 à 30 mètres de hauteur puisque ce sont des arbres champêtres qui la composent ! (érables, chênes, tilleul...) dans les plus hauts desquels devrait s'installer **la buse variable** par exemple, sans compter **la biodiversité que ces haies accueillent déjà**, comme me l'a confié un ornithologue (cabinet NCA missionné par Valeco) rencontré sur les lieux, l'année passée au pied des haies, durant le confinement du COVID.

**Les mammifères et les invertébrés complètent cet écosystème qui profite également de ce corridor écologique** dont on peut considérer, qu'il joue déjà pleinement son rôle aujourd'hui (renard, **chevreuils\*\***, (des photos en attestent) mais aussi couleuvre, buse variable, pie-grièche, lampyres, carabes dorés, reinette verte...: tout un écosystème s'est déjà mis en place en 9ans !

Il n'est pas rare que nous croisions le renard en rentrant de nuit à la maison ou encore des chevreuils. Les chasseurs d'ailleurs ne s'y trompent pas. Nous les voyons maintenant s'approcher parfois dangereusement des maisons!



Au cours d'une journée sur la haie à laquelle j'ai participé, une directrice du CNRS *Françoise Burel - CNRS - Université de Rennes au laboratoire Ecobio Rennes* a stipulé que la **richesse en biodiversité hébergée par les haies champêtres se situe particulièrement dans les angles**. Nous envisageons donc maintenant la plantation de haies en bout de parcelles à savoir perpendiculairement au corridor écologique actuel, et à la pente naturelle des lieux (ce qui aura pour effet aussi de limiter l'érosion et le ruissellement le long de la pente) c'est-à-dire le long du chemin rural N° 18, dit « de la Fontaine » au droit des haies nord-sud tant sur la parcelle ZI 12 que la Parcelle ZI47, parcelle de notre ancienne vigne !

Mme Burel déclarant donc que, ce qui est important, ce sont les linéaires de haies **qui se croisent** car **c'est dans les angles des haies que se concentre l'essentiel de la biodiversité** notre idée est maintenant de planter des haies perpendiculairement au corridor existant c'est à dire cette fois d'Est en Ouest, perpendiculairement à la pente de surcroît, pour empêcher les ruissellements le long des pentes

ref-Françoise BUREL - Des Mathématiques Dans Le paysage « Talents » Médaille d'argent du CNRS Palmarès 2009 [www.cnrs.fr/fr/recherche/prix/medaillesargent.htm](http://www.cnrs.fr/fr/recherche/prix/medaillesargent.htm)  
**Sauvons les haies, refuge de biodiversité**

Carte produite par Valeco, le concepteur du parc éolien (E1, E2, E3), ne mentionnant ni le corridor écologique, ni la parcelle en agroforesterie [aire d'étude immédiate (AEI) en couleur claire]



Carte produite par Valeco, le concepteur du parc éolien (E1, E2, E3), mentionnant ni le corridor écologique, ni la parcelle en agroforesterie [aire d'étude immédiate (AEI) en couleur claire]





**Haies sur « les rentes » au fond à droite, on aperçoit le hameau de Sallerit  
Cliché du 19 novembre 2021**

Or il se trouve que dans le dossier que VALECO a remis à la préfecture, en particulier celui remis à la MRAE, **la partie du corridor en question n'est plus mentionnée sur une distance de 300 mètres** : en particulier le linéaire des arbres, planté le long de la bordure Ouest de la **parcelle Z1 12** située dans « les Rentes », **précisément celui qui se retrouve au plein milieu de la ZIP !** Ces arbres sont appelés à se développer pour atteindre, pour certains, une taille moyenne d'environ 20 à 30 mètres pour les arbres champêtre de haut jet en particulier.

**Même le cabinet NCA a noté dans son rapport que d'ores et déjà les chiroptères empruntent ce corridor écologique entre bois et marais.**

Or, si l'on se penche sur la figure 5 du dossier MRAE qui traite de la question, on s'aperçoit immédiatement que cette portion du corridor n'y figure pas !

Corridor écologique existant, connectant les bois de Lupsault au sud à la zone humide au nord (qui est exclue de l'AEI)



Corridor écologique = initiative Direction Départementale des Territoires ; Agroforesterie = sponsor région Nouvelle Aquitaine ; Nouvelle haie 2021 + verger de sauvegarde = sponsor Département Charente

- → Ce **corridor écologique** a été mis en place par la famille Forest résidant à Sallerit. Il a été réalisé en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires (DDT). Il relie les Bois de Lupsault au sud à la zone humide du gouffre des Loges au nord. Cet ensemble arboré n'apparaît pas dans son intégralité dans les cartographies du rapport de l'étude.

## 2 - Atteinte irréversible à la biodiversité

### -Nos haies Champêtres réservoir de Biodiversité

#### L'avifaune en général

Les travaux de construction du parc éolien sont susceptibles **d'impacts sur l'avifaune à toutes les saisons** et **en particulier en période de nidification**.

Données ornithologiques sur le secteur du projet éolien de Lupsault (zone Les Rentes- Les grands Champs – Le Terrage) 2017-2021

Espèces patrimoniales nicheuses possibles sur la zone (et migratrices)

- l'Œdicnème criard,
- la Caille des blés,
- la Cisticole des joncs,
- la Linotte mélodieuse,
- la Fauvette grisette,
- le Bruant proyer,
- **Alouette des champs**
- Alouette lulu
- Bruant ortolan
- Busard cendré
- Busard Saint-Martin



- Gorgebleue à miroir
- **Milan noir**
- Oedicnème criard
- **Outarde canepetière**
- Tourterelle des bois

sont des espèces particulièrement concernées par la perte de 4 ha de cultures selon le dossier.

La **buse variable plane beaucoup, ailes et queue étalées, souvent entre 50 et 500 m de haut. Elle vole même parfois sur place**

<https://www.manimalworld.net/pages/rapaces/buse-variable.html>)

-L'**avifaune migratrice**, qui effectue déjà **d'énormes distances s'épuisent** encore davantage à éviter les parcs éoliens en raison des dangers de collision par temps de brouillard ; **un dispositif d'alerte ne remplace pas l'obligation d'éviter** le couloir de migration.

-Sallerit est sous un couloir d'oiseaux migrants. De plus, Ceux-ci ont pour habitude de faire **une halte nocturne dans la zone humide des marais boisés située juste à l'arrière au nord du hameau**. Quand ils reprennent leur envol ils sont donc en phase d'ascension, comme je l'ai vu encore tout récemment en octobre dernier.

**L'alouette des champs qui est un passereau, n'est par conséquent pas détecté par le dispositif anti-collision : « Il convient de noter que le dispositif anti-collision proposé par le promoteur ne fonctionne pas pour les passereaux (taille sous le seuil de détection), ni la nuit ».**

**Bridage préconisé**

- la nuit, du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre, pour préserver les chauves-souris,
- par vent inférieur à 21 km/h,
- bridage et pour des températures supérieures.

Ces usines éoliennes sont déjà bien connues pour leur efficacité toute relative : **estimée au mieux 25 % du temps et dans le meilleur des cas.**

Qui peut -être assez naïf pour croire que ce bridage sera respecté ?

Et d'ailleurs, existe -t-il même une autorité compétente et indépendante, pour contrôler que ce bridage est effectif ?

**L'alouette des champs**, qui est bien présente sur l'AEI, du projet d'usine éolienne de Lupsault est connue pour migrer principalement la nuit, (dédiant la journée à la recherche de la nourriture et au repos) il devient **donc impératif** et non plus « préconisé », étant donné le nombre conséquent de l'effectif présent rapporté dans le rapport, de stopper l'usine éolienne la nuit pendant le temps de migration des passereaux.

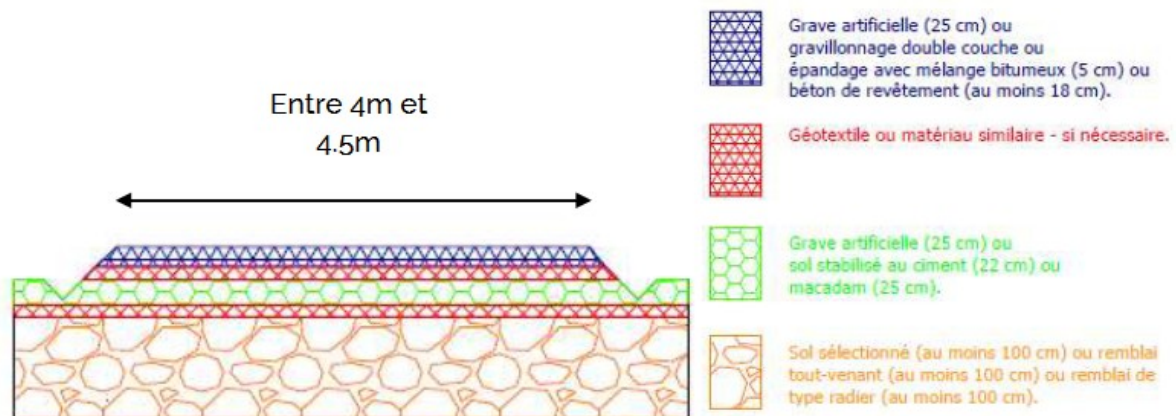
**L'alouette des champs** qui effectue, 2 à 3 couvées par an, est connue pour nicher sur le sol dans un trou peu profond cachée par la végétation.

A Lupsault, nous les avons vues dans les fossés au printemps dernier :

« Fin avril 2021 suite à la réception du flyer de Valeco dans notre boîte aux lettres, nous avons effectué **le parcours que devraient emprunter, selon le dossier, les engins de chantier** à savoir, que nous avons démarré au chemin des grands champs, (à l'embranchement de la D88 à l'entrée du bourg de Lupsault), en direction de notre ancienne

vigne, sur « Les tiers » à la lisière des bois de Lupsault pour terminer notre parcours en limite de la Charente-Maritime, sur le chemin « Z1 40 », le long de nos 5 parcelles Z139 à 46, sur « les Tiers », dont l'ensemble forme « une pointe » bordée d'une haie en pleine floraison à l'époque. Celle-ci était d'ailleurs bourdonnante d'activité tellement il y avait de pollinisateurs divers !

Au mesure que nous progression, nous avons eu la surprise **de constater des envolées régulières d'alouettes des champs, surgissant, jaillissant même littéralement des fossés**, à mesure que nous avançons -pourtant à pas comptés- et cela, dès le début du **chemin N°2, dit chemin Gachet** entre les parcelles 65 et 66 , puis tout le long de notre itinéraire, **précisément celui que sont censés emprunter les engins de terrassement et autres, à destination des 3 chantiers** pour acheminer les matériaux nécessaires à l'édification des 3 éoliennes de Lupsault !



Or, si l'on se réfère au schéma explicatif ci-dessus, pour aménager les voies d'accès de 4,5 m de largeur il est à noter, comme l'indique bien le schéma, du porteur de projet que celui-ci, sera amené à travailler la base du sol non pas sur 4,5 mais **sur 6 mètres de large** donc, empiétant a minima sur les bas-côtés, donc à l'endroit des fossés, **là où précisément, les alouettes ont l'habitude de nicher !**

## L'avifaune protégée

La MRAe souligne que Le site du projet présente également de forts enjeux concernant l'avifaune (**Outarde canepetière** en particulier **et sites Natura 2000** désignés au titre de la **Directive Oiseaux**) **et les chiroptères** (gîtes potentiels, bois de Lupsault en limite sud, lisières de haies et de boisements à moins de 200 m des trois éoliennes).

**La présence de deux sites Natura 2000 pour lesquels plusieurs espèces de chiroptères font partie des espèces ayant justifié de leur désignation est également relevée par la MRAe . Le site Natura 2000 d la plaine de Bresdon est à 1450mètres tout juste de l'éolienne la plus à L'ouest de PE-Lupsault**

La MRAe relève en particulier des enjeux concernant **l'Outarde canepetière, espèce protégée faisant l'objet d'un plan national d'actions (PNA)** et pour laquelle **la responsabilité de la région dans sa préservation est forte**, et des enjeux pour les chiroptères compte-tenu de la localisation de **la ZIP en bordure d'un bois.**

La MRAe rappelle en outre, que la stratégie régionale de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, indique dans la fiche sur les projets éoliens :

« Il s'agira de privilégier les projets répondant à des critères qualitatifs, avec un haut niveau de prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, paysage, bruit notamment) en respectant avec exigence l'application de la séquence « Éviter – Réduire – Compenser ». À ce titre le principe d'évitement systématique des sites Natura 2000 terrestres est rappelé.

### **Trame verte et bleue le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)**

En lieu et place de l'éolienne N°1 (située la plus à l'Ouest en lisière de la Charente-Maritime) est une zone connue pour être un corridor écologique comme en a fait part Mr GRATRAUD, à VALECO, en mairie de Lupsault, (il se trouve que mon mari était présent). Cet habitant de la commune voisine, Barbezières, a été Président de chasse, du territoire. Il a donc expliqué, cartes en mains pourquoi il ne comprend toujours pas comment un PE a pu être même envisagé en ces lieux, puisque dit-il un accord avait été passé entre la LPO et la Fédération de Chasseurs, pour ne pas chasser sur cette partie du territoire. Il a même précisé y avoir vu des chercheurs du CNRS de Chizé pour leur travaux de recherche !

De plus, les lieux sont aussi sous un corridor de migration !

D'ailleurs moi-même, j'ai interpellé Charente Nature en octobre dernier sur le fait que mon mari et moi avons noté 2 jours d'affilée des vols de migrateurs exactement sur ce fief, entre les hameaux Sallerit et sècheboue.

J'ai moi-même vu, en provenance des marais à l'arrière au Nord de notre hameau de Sallerit, des oiseaux, (de la famille des palmipèdes je pense), qui profitaient manifestement d'un courant d'air chaud ascendant au-dessus de la zone habitée du hameau pour s'élever en groupe spiralé avant de reprendre le cours de leur vol vers le sud légèrement au Sud-Ouest (vers Sècheboue donc) en se remettant en ordre rangé.

J'ai aussitôt envoyé un mail à Charente Nature. C'était le 10 octobre, Monsieur Sardin ornithologue de Charente-Nature a d'ailleurs répondu à mon mail en précisant que **notre fief est bien connu pour être un corridor de migration !**

### **Le médiateur Bleu Parole (rémunéré par VALECO) a empêché Mr Christian GRATRAUD de prendre la parole !**

Mr Gratraud lors de la réunion d'information avec VALECO, du 7 octobre dernier en salle des fêtes de Lupsault (réunion que mon mari, a sollicitée) a été empêché de prendre la parole alors qu'il avait apporté ses cartes, celles qu'il avait en mains lors de sa visite à VALECO en mairie de Lupsault, en présence de mon mari.

C'est maman qui, étant à ses côtés dans la salle, m'a plus tard alertée en me faisant la réflexion selon laquelle « *on n'avait même pas laissé la parole à cet homme qui avait apporté toutes ses cartes !* », ce fait qui a eu lieu avant notre arrivée, de soir-là, m'a été confirmé par plusieurs personnes participant à la réunion, puis par la personne concernée elle-même : Mr Gratraud, que j'ai joint personnellement par tel pour m'assurer que l'information était bien avérée. Chaque témoignage m'ayant rapporté en effet que c'est le médiateur de Bleu-parole lui-même qui serait intervenu dans ce sens. (Cette précision, pour répondre à votre question lors de notre entrevue du 17 novembre dernier en mairie de Lupsault à l'occasion de l'une de vos permanences).

### **Autre faune signalée par la MRAE :**

- **les haies favorables à la reproduction du Triton marbré et de la Rainette verte, espèces protégées en France quasi-menacée en Poitou-Charentes ;**
- **les pelouses sèches favorables à l'Azuré du serpolet.**

A ce sujet, nous avons déjà noté aux alentours immédiats de la maison, : des lampyres qui mangent les escargots que j'ai repérés dans la haie de l'Ouche, contigüe à la maison et ses bâtiments, une rainette verte qui est même venue se coller littéralement sur un des carreaux du bas de la porte vitrée de la cuisine, grâce à ses bouts de pattes équipées de ventouses. Au pied de cette même porte, j'y ai même vu un superbe carabe doré cet été !

### **Les chiroptères, une autre espèce protégée qui a participé à classer des lieux proches en Zone Natura 2000**

La MRAE a relevé que le site de LUPSAULT-Sallerit-entre bois et marais humides, recèle, pas moins de **19 espèces de chiroptères** avec certitude ainsi que 4 groupes d'espèces, sur les 26 espèces connues en Poitou-Charentes

Il faut remarquer que, la famille FOREST héberge à la maison derrière ses volets, chaque année une compagnie de barbastelles qui vient trouver refuge, pour la période d'allaitement des petits pendant tout l'été.

Nous sommes d'ailleurs enregistrés comme « Refuge à Chiroptères » auprès de Charente Nature.

Les risques de collision avec les pales du PE-Lupsault sont d'autant plus forts, compte-tenu de la **localisation des éoliennes à moins de 200 m de haies ou lisières** comme illustré sur la figure n°5 ci-après (non conforme aux directives Eurobats)

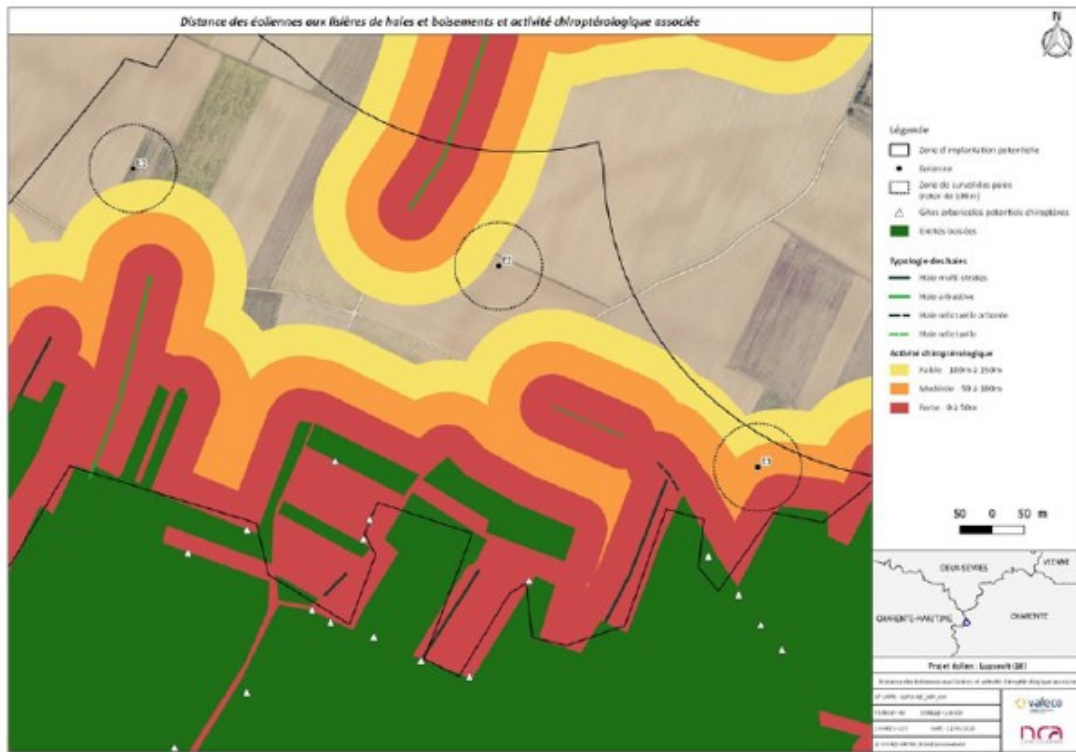
**EUROBATS**, accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe signé par la France le 10 décembre 1993 : « **les éoliennes ne doivent pas être installées en forêt, quel qu'en soit le type, ni à moins de 200 mètres en raison du risque de mortalité élevé et du sérieux impact sur l'habitat tel que l'emplacement peut produire pour toutes les espèces de chauve-souris** » (distance mesurée à partir de la pointe des pales).

La faune a chuté de 60% en 30 ans, disent certain, de 70 % en 50ans rapportent d'autres. Une chose est certaine c'est que nos activités humaines, agricoles... ont un impact désastreux sur la faune. Vincent Bretagnolles directeur de Recherche, et son équipe ont fait ce constat sur la plaine de Niort. Alors que cette biodiversité pourrait être bénéfique à l'économie elle-même !

Chizé. Les juteux conseils du CNRS à la Région Nouvelle-Aquitaine Le rapport régional Ecobiose, piloté par le CNRS de Chizé, révèle **la rentabilité des ressources naturelles pourtant menacées.**

**Respectons donc les chauves-souris !**

Figure n°5 – Distance des éoliennes aux lisières de haies et boisements et activité chiroptérologique associée (source : page 291)



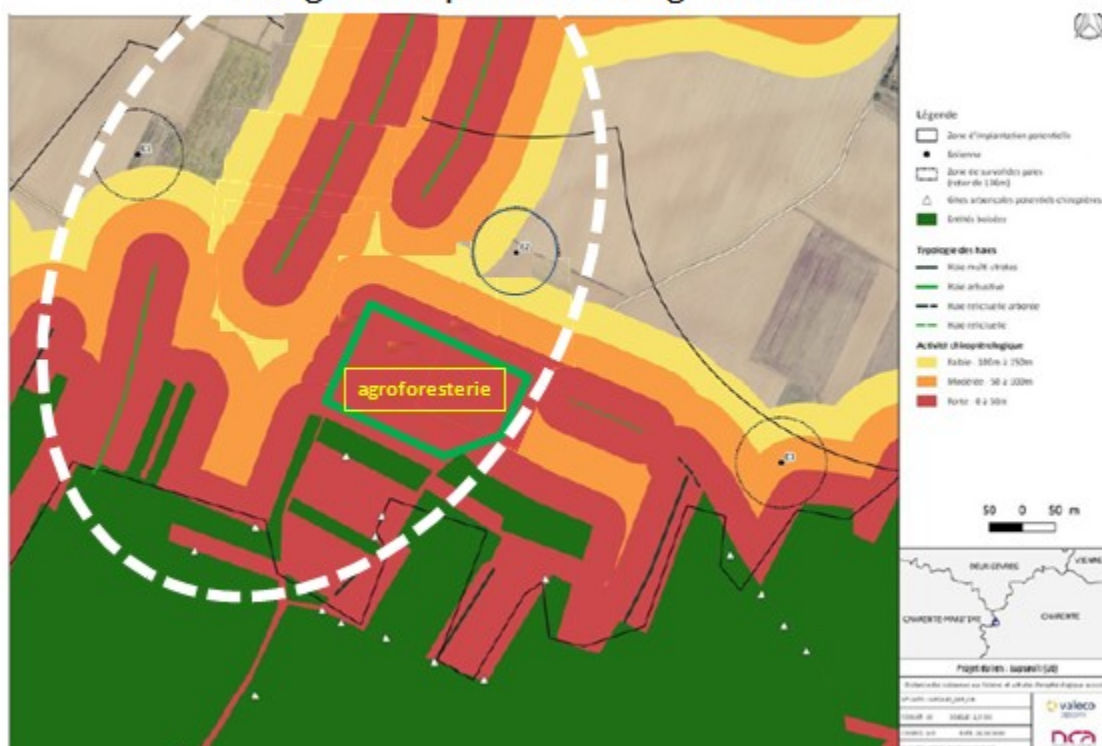
La parcelle en agroforesterie de mon neveu Arnaud PASCAL semble elle aussi avoir été « omise », qui comprend **une riche variété d'espèces d'arbres** : pas moins de 10 variétés d'essences différentes : Alisier Torminal, Cormier, Noyer commun, Orme résistant à la graphiose, févier inerme, chêne chevelu, cèdre de l'Atlas, merisier, aune à feuilles mycorhizées, poirier franc, sans compter quelques fruitiers ! Ce boisement d'arbres à dits « de Haut Jet » pour la plupart, présente donc lui aussi un enjeu chiroptérologique fort !

Cette plantation a d'ailleurs été sponsorisée par la Région Nouvelle Aquitaine Or, comme je l'ai mentionné, plus haut, le promoteur VALECO ayant déjà « omis » **un linéaire de 300, mètres** de corridor écologique (bordure Ouest de la parcelle ZI12 sur « Les Rentes ») d'une part et de surcroît la parcelle d'agroforesterie de mon neveu, sur la **parcelle ZI 53 dénommée** « La palisse à Pascaud » juste en face du mât N°2 du PE de Lupsault. Nous avons été amenés à refaire la figure en tenant compte de cet « oubli »





Extrémité sud du corridor écologique (entourée en pointillé blanc) : connexion des haies arborées aux bois de Lupsault, intégrant la parcelle en agroforesterie



**Le schéma qui en résulte montre clairement que la quasi-totalité de l’Aire d’Etude Immédiate (AEI ) est une zone à forte potentialité chiroptérologique ! et, à ce titre des éoliennes n’ont pas lieu d’être implantées dans un tel lieu, au regard de l’impact majeur de ce type d’usines éoliennes sur de telles espèces protégées !**

*Tableau n°1 – Distance des éoliennes aux lisières et enjeux associés (source : page 181)*

Eolienne	Occupation du sol de la parcelle d’implantation	Lisière la plus proche	Distance aux lisières les plus proches suivant les typologies - mât	Distance aux lisières les plus proches suivant les typologies - voileure	Activité chiroptérologique (EUROBATS 2014)
E3	Culture	Haie relictuelle arborée « Enjeu fonctionnel fort »	127m	59m	Modéré 50 à 100m
	Culture	Bois de Lupsault « Enjeu fonctionnel fort »	69m	49m	Fort 0 à 50m
E2	Culture	Haie arbustive « Enjeu fonctionnel modéré »	164m	62m	Modéré 50 à 100m
E1	Culture	Haie arbustive « Enjeu fonctionnel modéré »	169m	62m	Faible 100 à 150m

**Légende :** Enjeux fonctionnels des haies pour les chiroptères = Enjeu fort ; Enjeu modéré ; Enjeu faible.

Et, le tableau N°1 doit entièrement passer au rouge puisque à enjeu fort !

### **3- Non-conformité avec les décisions concertées du territoire,**

La hauteur en bout de pales de 200mètres nécessiterait un éloignement plus important des mâts des habitations, comme conseillé par les institutions de santé au 1<sup>er</sup> rang duquel l’Académie de médecine qui recommande 1500mètres de distance ou même encore le « *Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois* », pourtant édicté par les élus du territoire, **en concertation avec les promoteurs**

### **4- Santé / Bien-être / Cadre de vie**

Ce projet engendre :

- Animosité, source de tension entre les habitants au sein de la commune Entre ceux qui les estiment indispensables et ceux qui les accusent de détruire le vivant, les paysages ou de faire du bruit, le débat est vif.

- Perturbation chez les personnes fragiles et/ou âgée comme il y en a dans la commune de Lupsault. Maman elle-même bien qu’âgée, a été jusqu’alors en excellente santé, entièrement autonome, et encore très dynamique malgré les années, est elle-même très affectée, au point d’être perturbée depuis qu’elle a appris l’existence, de ce projet, qui va « éventrer, massacrer la terre » qu’elle a reçue de ses ancêtres !

#### **Effets nuisibles sur la Santé des riverains sont aujourd’hui, reconnus !**

L’Académie Nationale de médecine en mai 2017 écrit « Le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L’éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité d vie

des riverains. Et leur état de complet bien-être physique, mental, social, « lequel définit aujourd'hui, le concept de santé »

Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de grande instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbant ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit)

**-Le « syndrome éolien »** est aujourd'hui reconnu par le tribunal de Toulouse montrant que la jurisprudence évolue dans ce domaine.

**-Les infrasons, bien qu'inaudibles ont un effet sur la santé du vivant** Les vibrations de l'air provoquent les sons audibles mais aussi inaudibles en dehors d'un spectre de fréquence 20 Hz - 20 kHz, infrasons en dessous de 20 Hz, ultrasons au-dessus de 20 kHz. Si le bruit audible est une préoccupation majeure de santé au travail, l'exposition assez intense et répétitive à des infrasons peut avoir aussi avoir des répercussions néfastes sur la santé (inconfort, fatigue, irritabilité, céphalées, vertiges, nausées ...). <https://www.officiel-prevention.com/dossier/sante-hygiene-medecine-du-travail-sst/lutte-contre-le-bruit/la-prevention-des-risques-professionnels-des-infrasons>

Dans les années 80, suite à un voyage en avion qui a traversé un orage, pendant plus d'un mois j'ai connu une sensation ébrieuse, avec nausées, qui m'ont amenée à être hospitalisée au CHU de Limoges.

Après deux jours d'examens intenses, il a été conclu à des vertiges de Ménière dus à un barotraumatisme de l'oreille interne. Ces vertiges ont tendance à réapparaître au cœur de l'hiver. Sans que j'en connaisse vraiment l'élément déclencheur. (fatigue, bruit, hypotension...) Je suis donc personnellement très sensible à toute perturbation sonore en particulier. Mais aussi parfois sans que je m'y attende ! Il me faut souvent une journée ou deux pour réaliser qu'il s'agit de mes vertiges qui reprennent. Alors, je prends du Tanganil et respecte du repos à l'abri de toute perturbation sonore en particulier. Je redoute donc plus que quiconque ces usines éoliennes. Car comme j'ai l'habitude de le dire ce n'est pas parce qu'on ne voit pas un phénomène qu'il n'existe pas (exemple des ondes radios)

## **5- Impact de la mise en place des machines sur l'intégrité du territoire**

Engins de chantiers énormes qui nécessitent renforcement et dénaturation des chemins ruraux (vu plus haut au chapitre des alouettes)

- Travail des chemins & passages de câble sur
- Terrassement des voies d'accès sur environ 60cm de profondeur et, au moins



- 6mètres de largeur. Comme en atteste le schéma intitulé « Chemins & passage de câbles » Quid des fossés où nichent les alouettes sur la commune de Lupsault ?

## 6- Qui peut présager de quoi l'avenir sera fait ?

-Personne n'est en mesure aujourd'hui de prédire ce que va faire la population menacée par la crise du COVID, en particulier dans les milieux urbains.

En ces temps de pandémie mondiale à rebondissements successifs dont nous ne sommes pas encore sortis, et qui risquent fort de perdurer ! On note

Que, nombreux sont les gens qui fuient les centres urbains et ce n'est probablement pas fini car avec la crise du virus, (qui amène à rechercher l'espace vert et le calme au risque de se retrouver confiné).

A cela, s'ajoute la crise climatique, la crise de l'énergie, avec, en corollaire la croissance exponentielle de son prix, ...

On note d'ailleurs actuellement des retours importants, significatifs en milieu rural y compris des jeunes

**Emploi : ces 9 petites villes et villages de France où se reconvertir**

<https://photo.capital.fr/emploi-ces-9-petites-villes-et-villages-de-france-ou-se-reconvertir-42402#la-france-regorge-de-lieux-insoupconnes-ou-recreer-sa-nouvelle-vie-7fr4>

**Les villages montent en puissance le 18.11.21**

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/ruralite-les-villages-montent-en-puissance-1,1,2305250649.html>

Quand ce ne sont pas de jeunes retraités qui sont à la recherche d'un environnement bucolique et tranquille à l'instar de ce que recherchait jusqu'alors une population britannique nantie qui vivait jusqu'à il y a peu nos campagnes. Elle est venue s'installer à l'année en France pour y couler des jours heureux à la base d'une vie douce et tranquille. Malheureusement, avec le Brexit, ils ont déserté récemment nos campagnes charentaises ! On se retrouve donc dans un contexte où **le territoire recèle des maisons habitables, vacantes avec des opportunités pour de nouveaux arrivants face au contexte sanitaire actuel.**

-Ces nouveaux habitants potentiels ne viendront animer les communes rurales **que si elles présentent un attrait.** (création d'une activité agro-alimentaire, voire d'une filière, comme par exemple , la filière chanvre comme à Hossegor, le lancement des chanvres e l'Atlantique, ou encore, l'élevage de poulets de plein air sous parcours arboré (les arbres captant de plus le CO2) pour valoriser le blé et consommer en local une viande de qualité, à partir d'animaux élevés en bonnes conditions dont les fientes servent de surcroît à enrichir le sol !. C'est ce qu'on appelle l'économie circulaire qui devra être le maître mot dès demain matin ! Car il est urgent d'agir ! Le climat n'attendra pas.

Une usine éolienne jouera assurément un rôle de repoussoir vis-à-vis de ces populations, et aura par conséquent très sûrement un impact négatif, néfaste sur la vie économique des communes (si ce n'est sur les humains et les animaux, comme il est relaté dans plusieurs régions dont à Nozay-44 mais aussi dans le cantal. Exactement le même symptôme !

## 6 -Usine éolienne à Lupsault : le fond et la forme

- « Oubli » de 300 mètres de corridor écologique planté sur les conseils de la DDT juste au moment où ce corridor passe dans le ZIP (zone d'implantation potentielle) !

- « Oubli » de la parcelle en agroforesterie implantée dans un lieu stratégique de la ZIP

-Photomontages critiquables pour le moins, et orientés de manière à présenter la commune et plus particulièrement le hameau de Sallerit en déshérence, sous un jour défavorable tandis que, toutes les photos avec éoliennes sont montrées sous un soleil éclatant sur un fond de ciel bleu azur. Message subliminal : La commune doit son salut aux éoliennes !

**-Absence du hameau de Sallerit le hameau le plus proche, de certaines cartes**

Dans le dossier de la MRAE, au Chapitre milieu humain, il est mentionné « *Les habitations les plus proches de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) sont localisées au nord, à 480 m au niveau du lieu-dit Sallerit et à environ 500 m au niveau du bourg de Lupsault.* »

Curieusement Le hameau de Sallerit mentionné dans le texte du dossier comme étant le plus proche de la ZIP (480mètres) ne figure la plupart du temps même pas présent dans les plans !



**7-Tout ce massacre de la nature et du vivant pour le BTP et autres choses plus ou moins nécessaires voire néfaste au réchauffement climatique et au vivant !**

**En conclusion, Tout ça pour quoi ?**

**Si l'on note la destination de l'argent issu de cette « manne éolienne » déjà distribué aux communes environnantes :** on peut les noter dans la presse :

il est frappant de constater que c'est la plupart du temps à l'intention des Transports & BTP !

-changement de place du monument aux morts qui a toujours siégé au centre de la commune.

- artificialisation des sols par Bétonnisation des trottoirs, bitumage, goudronage excessifs, pour faire « comme à la ville » alors que des bosquets, des haies, des fleurs sauvages devraient animer nos bourgs ruraux afin qu'ils fleurent bon la campagne ! (c'est bien ce que fait la publicité ! Nous vendre du rêve)

Au contraire, les sols sont littéralement éventrés par des engins qui de surcroît consomment énormément d'énergie fossile de pour passer des câbles électriques, poser des trottoirs... bref une artificialisation énergivore, quand il faudrait au contraire économiser l'énergie et privilégier l'infiltration de l'eau si nécessaire à nos nappes phréatiques déjà bien basses ! (J'enseigne le cycle de l'eau et je sais de quoi il retourne !) artificialisation qui participe aussi à l'établissement d'îlots de chaleurs si néfastes en temps de réchauffement climatique ! alors qu'il faudrait privilégier au contraire l'infiltration et l'ombrage ! Ce que fait un arbre ! (J'enseigne aussi le végétal dont l'arbre à l'école : Morphologie-Structure-Fonctions...) On peut donc s'interroger sur la façon dont seront utilisées les retombées financières de ces usines à vent :

- Bénéfice pour des écoles ? des services publics ? et surtout des investissements en cohérence avec la transition énergétique ? Comme par exemple l'aide aux ménages pour isoler leur logement, et notamment aux primo-accédants et aux personnes à revenus modestes ? ou encore, aider à l'installation des jeunes en milieu rural, comme tous ces jeunes, parfois même des néoruraux au regard neuf, des ingénieurs agronomes, des sachants du vivant, du végétal qui ont plus d'un atout pour prendre le virage de l'agriculture de demain ils ont la connaissance en plus de celle de la technique ! qui ne suffit plus quand il faut faire appel au VIVANT qui va demander avant tout **la connaissance** : de la vie du sol, du fonctionnement du végétal, du vivant, des interactions multiples et complexes des écosystèmes, en général !

- Ces jeunes diplômés recherchent souvent avec grandes difficultés des terres accaparées pour agrandir des fermes déjà grandes, et qui ne vivent que grâce aux subventions du contribuable, (notamment à travers la PAC) alors que des études (de l'INRAe, notamment) ont montré que l'avenir des fermes était aux **petites structures vivant en interrelation avec leurs fermes voisines. Ce principe d'entraide, permet de garder la population en milieu rural**, toutes ces mesures concourant à réarmer nos campagnes seront les bienvenues et ne pourront que profiter à chacun ! en améliorant de surcroît la résilience de nos territoires. Car seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ! **à conditions de garder attractif notre territoire** pour de nouveaux venus ! Donc, de ne pas le détruire !

## **8 -Une retombée alléchante au 1<sup>er</sup> abord qui peut s'avérer néfaste à terme : voir le blog [ventdebout1617.blogspot.com](http://ventdebout1617.blogspot.com)**

Néfaste à tout projet d'activité viticole au pays de l'appellation « des fins bois ». En effet, la zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet est localisée au sein d'un secteur à dominante agricole **grandes cultures et vigne, dédiée en particulier à la production de Cognac, sous l'appellation des « fins bois ».**

Or, en raison du passage en Bio, les propriétaires de bon nombre d'exploitations viticoles, sont à la recherche de terres supplémentaires pour compenser ces baisses de rendements dus au passage en agriculture biologique.

Les fins bois font partie de ces fiefs. Qui peuvent permettre une extension. A ce titre l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) considère que ce type d'usines à vent porte

atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC (avis défavorable sur le site de la Préfecture).

## 9-Nuisances Ecologiques

Les implantations de sites éoliens ou solaires sont décidées entre

- l'État,
- le promoteur
- et le propriétaire du terrain,
- une commune ou un particulier, qui perçoit un loyer.

**C'est un gros gâteau subventionné, qui attire des promoteurs pas toujours soucieux d'écologie.**

**Enfin il y a l'exportation des pollutions... les arrières-cours de ceux qui implantent des éoliennes géantes, de la taille de la tour Montparnasse (cf reportage de Bernard de la Villardière sur M6 )**

*« On s'est rendu compte qu'il y avait deux sortes d'écologues : ceux des villes, qui soutiennent les éoliennes et toutes les énergies renouvelables, et ceux qui y sont vraiment confrontés », analyse Bernard de La Villardière. « C'est le principe du Nimby ("Not In My Backyard") : tout le monde est d'accord, tant que ça ne se construit pas dans son propre jardin ».*

*En Afrique, au Ghana, arrivent les déchets des énergies renouvelables des pays occidentaux, c'est une grande poubelle en plein cœur de la capitale, Accra : des matériaux dont on ne sait plus quoi faire, des pales en fibre de carbone, en fibre de verre. **Le Nord se donne bonne conscience en exportant sa pollution. Le business des énergies vertes, dont les éoliennes, dont la construction, l'installation et le recyclage posent problème***

<https://www.letelegramme.fr/bretagne/television-m6-enquete-sur-la-face-noire-des-energies-vertes-05-12-2021-12881007.php>

## 10 -Risques industriels par intempéries (Vents)

Décrochement de pales de poids de plusieurs tonnes aujourd'hui !

De plus en plus de ce type d'événements font la une des journaux : comme à Mansle, le long de la N 10, et encore ces jours derniers dans la Creuse, encore en Nouvelle-Aquitaine.

**Deux pales d'éoliennes se brisent en moins de trois mois dans le Nord-Charente** Par Julie DESBOIS, publié le **27 février 2020** à 21h14. <https://www.charentelibre.fr/charente/deux-pales-d-eoliennes-se-brisent-en-moins-de-trois-mois-dans-le-nord-charente-5997854.php>

**Une pale d'éolienne se décroche et tombe dans un champ en Creuse** **Vendredi 3 décembre 2021** à 18:17 - Par [Marie-Jeanne Delepaul](#), [Fabien Arnet](#), [France Bleu Creuse](#), [France Bleu](#) <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-pale-d-eolienne-se-decroche-et-tombe-dans-un-champ-en-creuse-1638551866>

**Creuse : une pale d'éolienne se décroche à Saint-Agnant-de-Versillat.** Écrit par Franck Petit  
Publié le **04/12/2021** à 12h44 • Mis à jour le 04/12/2021 à 16h29 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/creuse-une-pale-d-eolienne-se-decroche-a-saint-agnant-de-versillat-2364871.html>

Face à ce type d'accident qui ne peut plus être qualifié de « rare » on ne peut que s'inquiéter du sort des agriculteurs qui travaillent sur leurs champs à proximité, d'un mât éolien ! **dont mon neveu puisqu'il travaille dans l'AEI, (Aire d'étude immédiate) à savoir sur les sections des « Rentes » et du « Terrage »**

MODELE	Nordex D4000-N149 TCS164	Nordex D4000-N149 TS125
<b>Rotor</b>		
Diamètre du rotor	149,1 m	
Surface balayée	17 460 m <sup>2</sup>	
Vitesse de vent au démarrage	3 m/s	
Vitesse de vent nominale	11,5 m/s	
Vitesse de vent de coupure	20 m/s	
Plage de vitesses de rotation	6,43 à 12,25 tours par min	
Vitesse nominale de rotation	11,02 tours/min	
<b>Pale</b>		
Longueur d'une pale	72,40 m	
Largeur maximale d'une pale (corde)	4,2 m	
Matériau des pales	Polymère renforcé aux fibres de carbone et fibres de verre	
Poids d'une pale	Approx. 19,9 tonnes	
<b>Mât</b>		
Type de mât	Hybride avec une partie inférieure hexagonale en béton et une partie supérieure tubulaire cylindrique en acier.	Tubulaire en acier
Diamètre du mât à la base	9,42 m	4,3 m
Hauteur au moyeu (depuis le terrain naturel)	164 m	125 m
Poids du mât	Approx. 1 858 tonnes (110 tonnes pour les parties acier)	406,3 tonnes

PARC EOLIEN DE BENA, COMMUNE DE CHAUNAY (86)

ABO Wind – Dossier de demande d'autorisation environnementale – Etude d'impact

De plus, cette partie Ouest de la- Région ex-Poitou Charentes depuis la tempête de 99 est régulièrement le théâtre de tempêtes voire de tornades qui emportent tout sur leur passage ce qui fait croître le risque de décrochage des pales et par conséquent représente un risque supplémentaire non négligeable pour les agriculteurs travaillant à proximité,.

Ces intempéries font régulièrement la une des journaux locaux, comme en attestent les titres et références ci-après pour le plus.

**Tornades : la région Poitou-Charentes est "une zone à risques"** Publié le 17/09/2015,

Mis à jour le 18/09/2015 [A La Une La Rochelle](#)

<https://www.sudouest.fr/2015/09/17/tornades-la-region-poitou-charentes-est-une-zone-a-risques-2126897-1391.php?nic>

**Un village dévasté par la tornade à la frontière de la Charente [images]** Par charentelibre.fr, publié le 17 septembre 2015 à 15h57, modifié le 18 septembre 2015.

<https://www.charentelibre.fr/2015/09/17/un-village-devaste-par-la-tornade-a-la-frontiere-de-la-charente-diapo-videos,2017618.php?nic>

**St-Fraigne frappée par une spectaculaire tornade** [vidéos] Par Lénaëlle SIMON, publié le 16 septembre 2015 à 23h06, modifié le 17 septembre 2015.

<https://www.charentelibre.fr/2015/09/16/st-fraigne-frappee-par-une-spectaculaire-tornade-videos,2017464.php?nic>

**Tempête Miguel : 800 foyers privés d'électricité en Poitou-Charentes** Publié le 07/06/2019 à 17h52 • Mis à jour le 11/06/2020 à 21h27 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/meteo/intemperies/vent-violent?nouvelle-aquitaine>

**Une mini-tornade très localisée détruit tout sur son passage à Courcôme en Charente** Lundi 28 décembre 2020 à 23:11 - Par [Pierre Marsat](#), [France Bleu La Rochelle](#)

**Tempête Aurore en Charente-Maritime : 23 interventions pour les pompiers et 146 foyers privés d'électricité** Par S. C. Publié le 21/10/2021 à 10h01 Mis à jour le 21/10/2021 à 19h48

<https://www.sudouest.fr/charente-maritime/la-rochelle/tempete-aurore-en-charente-maritime-23-interventions-pour-les-pompiers-et-146-foyers-privés-d-electricite-6656539.php>

## **11-Risques industriels par Séisme.**

Traversée par de grandes failles profondes, la région Poitou-Charentes a connu des séismes d'intensité non négligeable. <https://sigespoc.brgm.fr/spip.php?article37>

**Risques sismiques- l'ouest de la Charente plus exposé** Par charentelibre.fr, publié le 9 avril 2014 à 16h01, modifié à 16h06.

<https://www.charentelibre.fr/charente/risques-sismiques-l-ouest-de-la-charente-plus-expose-6236144.php>

**Pourquoi l'ouest de la France est exposé aux tremblements de terre** Par Sébastien Compagnon Le 12 février 2018 à 17h06, modifié le 21 juin 2019 à 16h29

<https://www.leparisien.fr/societe/l-ouest-de-la-france-une-zone-sismique-atypique-12-02-2018-7555392.php>

**Carte. Où sont situées les zones sismiques en France ?** Par SudOuest.fr Publié le 20/03/2019 à 12h16 Mis à jour le 20/03/2019 à 12h20

<https://www.sudouest.fr/environnement/carte-ou-sont-situees-les-zones-sismiques-en-france-2784823.php>

## **13 -Retombées économiques /Perte d'attractivité du territoire mineures Excepté pour certains propriétaires**

- Comme tout promoteur éolien la société VALECO se targue d'être créateur d'emplois. Mais où sont-ils créés ces emplois ? Certainement pas dans les campagnes,

**Lupsault au royaume du pollué-payeur :**

-ceux qui touchent les loyers ne sont souvent pas ceux qui en subissent les préjudices des éoliennes et ceux qui subissent les préjudices ne perçoivent rien.  
Ils ne sont même pas consultés : le projet se met en place, pendant plusieurs années sans aucune concertation, en catimini et les riverains sont mis devant le fait accompli excepté les personnes siégeant au conseil municipal.

**C'est un procédé très contestable.**

## 14 – Pollution des eaux

Présence de trois masses d'eau souterraine au droit de la ZIP : quid de la pollution engendrée pendant les travaux et la période d'exploitation ?

## 15 Alternative des aérogénérateurs

Mises en place de panneaux photovoltaïques sur tout bâtiment agricole et commercial

Eoliennes de référence	Hauteur du moyeu	Diamètre du rotor	Distance du périmètre
VESTAS V136 3,6MW STE	132 m	136 m	240 m



**Sujet :** [INTERNET] Fwd: Avis défavorable Projet éolien Lupsault

**De :** Marie-Claire Forest <mcl16@orange.fr>

**Date :** 09/12/2021 10:03

**Pour :** pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

A l'attention de madame Paulette MICHEL, Commissaire enquêtrice en charge de l'enquête publique relative au PE-Lupsault

**Contribution Marie-Claire FOREST au PE Lupsault ; le 8 décembre 2021**

J'émet un avis négatif au sujet de ce Projet éolien de LUPSAUT pour les raisons énoncées dans le fichier attaché ci-joint.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre mon avis défavorable en considération, veuillez agréer Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Lupsault, le 9 décembre 2021

Marie-Claire FOREST

—Pièces jointes :—

Avis\_défavorable\_PE\_Lupsault\_MCForest-9-12-2021.pdf

30 octets



**A l'attention de madame Paulette MICHEL, Commissaire enquêtrice en charge de l'enquête publique relative au PE-Lupsault**

**Contribution Marie-Claire FOREST au PE Lupsault ; le 8 décembre 2021**

J'émet un **avis négatif au sujet de ce Projet éolien de LUPSAUT** pour les raisons énoncées ci-après :

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre mon avis défavorable en considération, veuillez agréer Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Lupsault, le 9 décembre 2021  
Marie-Claire FOREST

**RESUME**

Ce projet , dans ce cadre de vie en bordure de bois, de marais et de zone Natura 2000 plus particulièrement limitrophe à la ZNIEFF et ZPC des « Planes de Néré à Gourville »

A u impact écologique important, et affecte les éléments d'identité du territoire.

Ménace gravement le potentiel de développement économique, en particulier des AOC du territoire, y compris du tourisme (respectueux des lieux bien sûr)

Un grand nombre d'habitations très très proches (à moins de 800m)

Madame Barbara Pompili la ministre de l'écologie et de l'environnement, a présenté le mardi 5 octobre dernier, **10 mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien** avec pour première mesure :

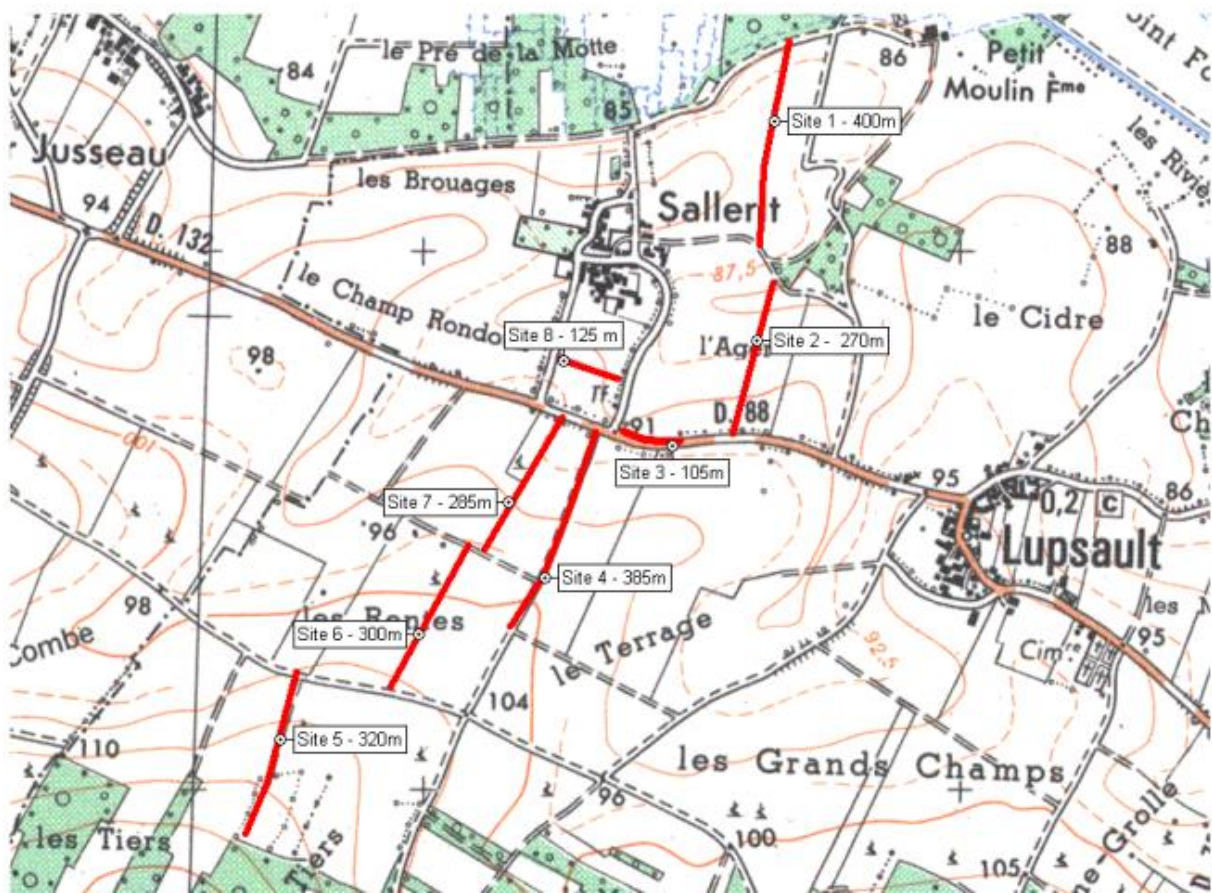
« Il convient d'améliorer encore, dans l'instruction des projets, **la prise en compte de manière documentée des enjeux environnementaux locaux**, en particulier ceux relatifs **aux paysages et à la biodiversité**, pour évaluer objectivement les impacts de chaque projet au regard notamment

- des **caractéristiques écologiques et paysagères** du territoire considéré,
- des éléments patrimoniaux
- et des enjeux de saturation locale**
- et de **prévention des effets cumulés des projets sur la biodiversité.** »  
(circulaire de mai 2021)

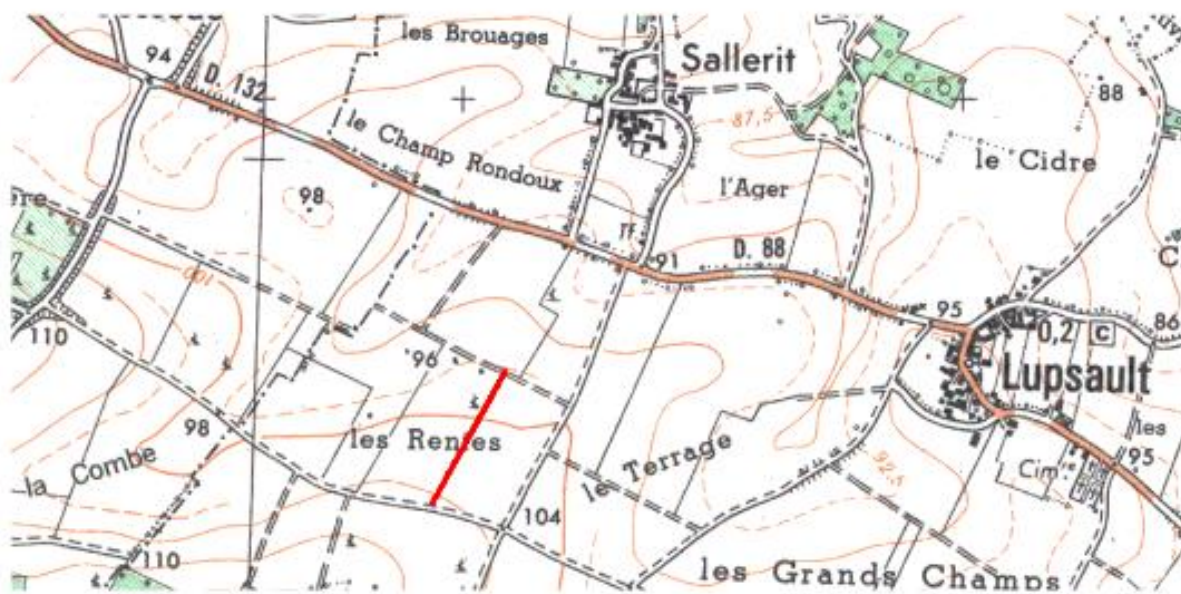
Cette mesure s'applique en tout point au PE-Lupsault.

BOISEMENT COMPENSATOIRE TRAVAUX DE PLANTATION Cahier des aménagements Mars 2011

### LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ENSEMBLE DES SITES DE MME FOREST A LUPSALT



**Localisation géographique** Site 6 Réf. Cad : ZI 12



Voir plan cadastre site 4

### Détail du site 6

Localisation	Au bord de la parcelle ZI 12
Types de haie	300 m de haie double
Etat des lieux	Parcelle cultivée
Implantation	1 <sup>ère</sup> ligne de plantation à 2 m de la limite de propriété
Remarques	

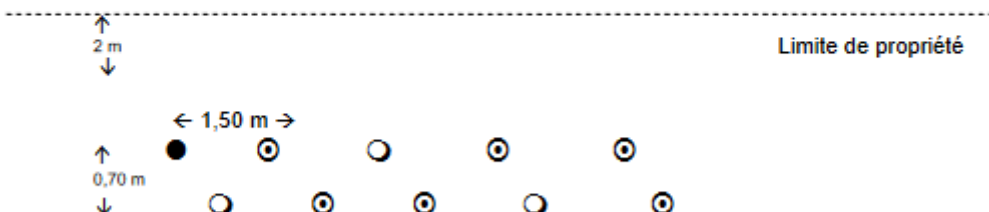
### Schéma de plantation - HAIE DOUBLE

Site 6      Longueur : 300 m      Nombre total de végétaux : 400 u

Catégories de végétaux (en fonction de leur hauteur) :

● : Hauts jets	⊙ : 240 Arbres intermédiaires	○ : 120 Buissons
- 6 Chêne rouvre <i>Quercus petraea</i>	- 20 Charme <i>Carpinus betulus</i>	- 20 Cornouiller mâle <i>Comus mas</i>
- 7 Chêne vert <i>Quercus ilex</i>	- 85 Chêne pubescent <i>Quercus pubescens</i>	- 20 Cornouiller sanguin <i>Comus sanguinea</i>
- 7 Cormier <i>Sorbus domestica</i>	- 30 Erable champêtre <i>Acer campestre</i>	- 20 Fusain d'Europe <i>Euonymus vulgaris</i>
- 6 Merisier <i>Prunus avium</i>	- 25 Erable de Montpellier <i>Acer monspessulanum</i>	- 20 Prunellier <i>Prunus spinosa</i>
- 7 orme résistant Lutèce	- 25 Noisetier <i>Corylus avellana</i>	- 20 Troène vulgaire <i>Ligustrum vulgare</i>
- 7 Tilleul cordata <i>Tilia cordata</i>	- 15 Poirier commun <i>Pyrus communis</i>	- 20 Viorne lantane <i>Viburnum lantana</i>
	- 15 Pommier commun <i>Pyrus malus</i>	
	- 25 Alisier torminal <i>Sorbus torminalis</i>	

Séquence :



**Répartition :** Mélanger les espèces dans chaque catégorie de hauteur (arbres, arbustes, buissons) puis répartir de manière aléatoire selon la séquence.  
Les arbres seront à espacés tout les 7.5m.

**Le corridor écologique traversé par l'ensemble des trois éoliennes du projet comme en atteste les éléments suivants :**





On voit bien le linéaire de la haie champêtre des « Rentes du bas » qui longe la bordure Ouest de la parcelle ZI 8. En continuité celui des « Rentes du Haut » plantée sur le bord Ouest de la parcelle ZI 1é (celle qui, précisément ne figure pas sur le plan de VALECO, fourni à la MRAE.

## 1- Nos haies champêtres capteurs de CO2

### Des arbres en pleine croissance

**\*Une jeune plantation en pleine croissance fixe 10 t/ha/an de CO2 atmosphérique (Lepiare 15 novembre 2021)**

Planter des arbres pour décarboner ? Par Henry GIRARD - h.girard@charentelibre.fr, publié le 2 novembre 2021 à 17h22, modifié à 18h41.

<https://www.charentelibre.fr/environnement/planter-des-arbres-pour-decarboner-6796163.php>

**Nos haies champêtres, aux essences diversifiées (alisier, chêne, cormier, merisier, tilleul...), choisies pour constituer 3 states arbustives étagées sont âgées aujourd'hui de de presque 9 ans, plantées (en mars 2013) systématiquement sur les bordures Ouest de nos parcelles pour limiter l'érosion éolienne, des vents dominants, en provenance de l'Ouest dans notre région.**

Ces haies, maintenant installées, **sont aujourd'hui en pleine croissance** ce qui signifie **qu'elles jouent pleinement leur rôle de captation de CO2\* ce GES si néfaste au réchauffement climatique ;**

Par-là elles participent déjà, et **de façon entièrement GRATUITE, sans aucun artifice technologique polluant**, à la lutte contre le changement climatique.

**Ne serait-ce qu'à ce titre elles doivent être respectées !**

Car elles devraient un jour atteindre leurs 20 à 30 mètres de hauteur puisque ce sont des arbres champêtres qui la composent ! (érables, chênes, tilleul...) dans les plus hauts desquels devrait s'installer **la buse variable** par exemple, sans compter **la biodiversité que ces haies accueillent déjà**, comme me l'a confié un ornithologue (cabinet NCA missionné par Valeco) rencontré sur les lieux, l'année passée au pied des haies, durant le confinement du COVID.

**Les mammifères et les invertébrés complètent cet écosystème qui profite également de ce corridor écologique** dont on peut considérer, qu'il joue déjà pleinement son rôle aujourd'hui (renard, **chevreuils\*\***, (des photos en attestent) mais aussi couleuvre, buse variable, pie-grièche, lampyres, carabes dorés, reinette verte...: tout un écosystème s'est déjà mis en place en 9ans !

Il n'est pas rare que nous croisons le renard en rentrant de nuit à la maison ou encore des chevreuils. Les chasseurs d'ailleurs ne s'y trompent pas. Nous les voyons maintenant s'approcher parfois dangereusement des maisons!



Au cours d'une journée sur la haie à laquelle j'ai participé, une directrice du CNRS *Françoise Burel - CNRS - Université de Rennes au laboratoire Ecobio Rennes* a stipulé que la **richesse en biodiversité hébergée par les haies champêtres se situe particulièrement dans les angles**. Nous envisageons donc maintenant la plantation de haies en bout de parcelles à savoir perpendiculairement au corridor écologique actuel, et à la pente naturelle des lieux (ce qui aura pour effet aussi de limiter l'érosion et le ruissellement le long de la pente) c'est-à-dire le long du chemin rural N° 18, dit « de la Fontaine » au droit des haies nord-sud tant sur la parcelle ZI 12 que la Parcelle ZI47, parcelle de notre ancienne vigne !

Mme Burel déclarant donc que, ce qui est important, ce sont les linéaires de haies **qui se croisent** car **c'est dans les angles des haies que se concentre l'essentiel de la biodiversité** notre idée est maintenant de planter des haies perpendiculairement au corridor existant c'est à dire cette fois d'Est en Ouest, perpendiculairement à la pente de surcroît, pour empêcher les ruissellements le long des pentes  
ref-Françoise BUREL - Des Mathématiques Dans Le paysage « Talents » Médaille d'argent du CNRS Palmarès 2009 [www.cnrs.fr/fr/recherche/prix/medaillesargent.htm](http://www.cnrs.fr/fr/recherche/prix/medaillesargent.htm)  
**Sauvons les haies, refuge de biodiversité**

Carte produite par Valeco, le concepteur du parc éolien (E1, E2, E3), ne mentionnant ni le corridor écologique, ni la parcelle en agroforesterie [aire d'étude immédiate (AEI) en couleur claire]



Carte produite par Valeco, le concepteur du parc éolien (E1, E2, E3), mentionnant ni le corridor écologique, ni la parcelle en agroforesterie [aire d'étude immédiate (AEI) en couleur claire]







**Haies sur « les rentes » au fond à droite, on aperçoit le hameau de Sallerit**  
**Cliché du 19 novembre 2021**

Or il se trouve que dans le dossier que VALECO a remis à la préfecture, en particulier celui remis à la MRAE, **la partie du corridor en question n'est plus mentionnée sur une distance de 300 mètres** : en particulier le linéaire des arbres, planté le long de la bordure Ouest de la **parcelle Z1 12** située dans « les Rentes », **précisément celui qui se retrouve au plein milieu de la ZIP !** Ces arbres sont appelés à se développer pour atteindre, pour certains, une taille moyenne d'environ 20 à 30 mètres pour les arbres champêtre de haut jet en particulier. **Même le cabinet NCA a noté dans son rapport que d'ores et déjà les chiroptères empruntent ce corridor écologique entre bois et marais.**

Or, si l'on se penche sur la figure 5 du dossier MRAE qui traite de la question, on s'aperçoit immédiatement que cette portion du corridor n'y figure pas !

Corridor écologique existant, connectant les bois de Lupsault au sud à la zone humide au nord (qui est exclue de l'AEI)



Corridor écologique = initiative Direction Départementale des Territoires ; Agroforesterie = sponsor région Nouvelle Aquitaine ; Nouvelle haie 2021 + verger de sauvegarde = sponsor Département Charente

- → Ce **corridor écologique** a été mis en place par la famille Forest résidant à Sallerit. Il a été réalisé en collaboration avec la Direction Départementale des Territoires (DDT). Il relie les Bois de Lupsault au sud à la zone humide du gouffre des Loges au nord. Cet ensemble arboré n'apparaît pas dans son intégralité dans les cartographies du rapport de l'étude.

## 2 - Atteinte irréversible à la biodiversité

### -Nos haies Champêtres réservoir de Biodiversité

#### L'avifaune en général

Les travaux de construction du parc éolien sont susceptibles **d'impacts sur l'avifaune à toutes les saisons** et **en particulier en période de nidification**.

Données ornithologiques sur le secteur du projet éolien de Lupsault (zone Les Rentés- Les grands Champs – Le Terrage) 2017-2021

Espèces patrimoniales nicheuses possibles sur la zone (et migratrices)

- l'Œdicnème criard,
- la Caille des blés,
- la Cisticole des joncs,
- la Linotte mélodieuse,
- la Fauvette grisette,
- le Bruant proyer,
- **Alouette des champs**
- Alouette lulu
- Bruant ortolan
- Busard cendré
- Busard Saint-Martin

- Gorgebleue à miroir
- **Milan noir**
- Oedicnème criard
- **Outarde canepetière**
- Tourterelle des bois

sont des espèces particulièrement concernées par la perte de 4 ha de cultures selon le dossier.

**La buse variable plane beaucoup, ailes et queue étalées, souvent entre 50 et 500 m de haut. Elle vole même parfois sur place**

<https://www.manimalworld.net/pages/rapaces/buse-variable.html>)

**-L'avifaune migratrice, qui effectue déjà d'énormes distances s'épuisent** encore davantage à éviter les parcs éoliens en raison des dangers de collision par temps de brouillard ; **un dispositif d'alerte ne remplace pas l'obligation d'éviter** le couloir de migration.

-Sallerit est sous un couloir d'oiseaux migrants. De plus, Ceux-ci ont pour habitude de faire **une halte nocturne dans la zone humide des marais boisés située juste à l'arrière au nord du hameau**. Quand ils reprennent leur envol ils sont donc en phase d'ascension, comme je l'ai vu encore tout récemment en octobre dernier.

**L'alouette des champs qui est un passereau, n'est par conséquent pas détecté par le dispositif anti-collision : « Il convient de noter que le dispositif anti-collision proposé par le promoteur ne fonctionne pas pour les passereaux (taille sous le seuil de détection), ni la nuit ».**

**Bridage préconisé**

- la nuit, du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre, pour préserver les chauves-souris,
- par vent inférieur à 21 km/h,
- bridage et pour des températures supérieures.

Ces usines éoliennes sont déjà bien connues pour leur efficacité toute relative : **estimée au mieux 25 % du temps et dans le meilleur des cas.**

Qui peut -être assez naïf pour croire que ce bridage sera respecté ?

Et d'ailleurs, existe -t-il même une autorité compétente et indépendante, pour contrôler que ce bridage est effectif ?

**L'alouette des champs**, qui est bien présente sur l'AEI, du projet d'usine éolienne de Lupsault est connue pour migrer principalement la nuit, (dédiant la journée à la recherche de la nourriture et au repos) il devient **donc impératif** et non plus « préconisé », étant donné le nombre conséquent de l'effectif présent rapporté dans le rapport, de stopper l'usine éolienne la nuit pendant le temps de migration des passereaux.

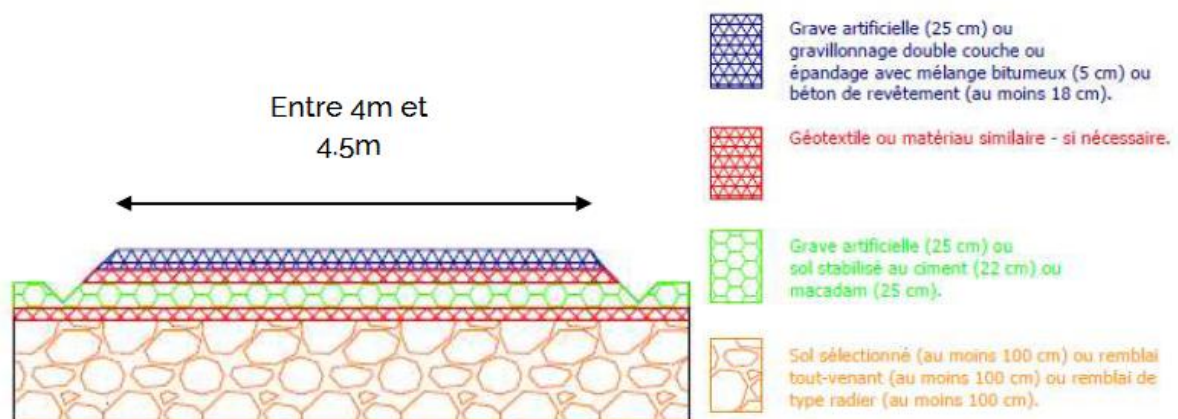
**L'alouette des champs** qui effectue, 2 à 3 couvées par an, est connue pour nicher sur le sol dans un trou peu profond cachée par la végétation.

A Lupsault, nous les avons vues dans les fossés au printemps dernier :

« Fin avril 2021 suite à la réception du flyer de Valeco dans notre boîte aux lettres, nous avons effectué **le parcours que devraient emprunter, selon le dossier, les engins de chantier** à savoir, que nous avons démarré au chemin des grands champs, (à l'embranchement de la D88 à l'entrée du bourg de Lupsault), en direction de notre ancienne

vigne, sur « Les tiers » à la lisière des bois de Lupsault pour terminer notre parcours en limite de la Charente-Maritime, sur le chemin « Z1 40 », le long de nos 5 parcelles Z139 à 46, sur « les Tiers », dont l'ensemble forme « une pointe » bordée d'une haie en pleine floraison à l'époque. Celle-ci était d'ailleurs bourdonnante d'activité tellement il y avait de pollinisateurs divers !

Au mesure que nous progression, nous avons eu la surprise **de constater des envolées régulières d'alouettes des champs, surgissant, jaillissant même littéralement des fossés**, à mesure que nous avançons -pourtant à pas comptés- et cela, dès le début du **chemin N°2, dit chemin Gachet** entre les parcelles 65 et 66 , puis tout le long de notre itinéraire, **précisément celui que sont censés emprunter les engins de terrassement et autres, à destination des 3 chantiers** pour acheminer les matériaux nécessaires à l'édification des 3 éoliennes de Lupsault !



Or, si l'on se réfère au schéma explicatif ci-dessus, pour aménager les voies d'accès de 4,5 m de largeur il est à noter, comme l'indique bien le schéma, du porteur de projet que celui-ci, sera amené à travailler la base du sol non pas sur 4,5 mais **sur 6 mètres de large** donc, empiétant a minima sur les bas-côtés, donc à l'endroit des fossés, **là où précisément, les alouettes ont l'habitude de nicher !**

## L'avifaune protégée

La MRAe souligne que Le site du projet présente également de forts enjeux concernant l'avifaune (**Outarde canepetière** en particulier **et sites Natura 2000** désignés au titre de la **Directive Oiseaux**) **et les chiroptères** (gîtes potentiels, bois de Lupsault en limite sud, lisières de haies et de boisements à moins de 200 m des trois éoliennes).

**La présence de deux sites Natura 2000 pour lesquels plusieurs espèces de chiroptères font partie des espèces ayant justifié de leur désignation est également relevée par la MRAe . Le site Natura 2000 d la plaine de Bresdon est à 1450mètres tout juste de l'éolienne la plus à L'ouest de PE-Lupsault**

La MRAe relève en particulier des enjeux concernant **l'Outarde canepetière, espèce protégée faisant l'objet d'un plan national d'actions (PNA)** et pour laquelle **la responsabilité de la région dans sa préservation est forte**, et des enjeux pour les chiroptères compte-tenu de la localisation de **la ZIP en bordure d'un bois.**

La MRAe rappelle en outre, que la stratégie régionale de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, indique dans la fiche sur les projets éoliens :

**« Il s’agira de privilégier les projets répondant à des critères qualitatifs, avec un haut niveau de prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, paysage, bruit notamment) en respectant avec exigence l’application de la séquence « Éviter – Réduire – Compenser ». À ce titre le principe d’évitement systématique des sites Natura 2000 terrestres est rappelé.**

### **Trame verte et bleue le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)**

En lieu et place de l’éolienne N°1 (située la plus à l’Ouest en lisière de la Charente-Maritime) est une **zone connue pour être un corridor écologique comme en a fait part Mr**

**GRATRAUD, à VALECO**, en mairie de Lupsault, (il se trouve que mon mari était présent). Cet habitant de la commune voisine, Barbezières, a été Président de chasse, du territoire. Il a donc expliqué, cartes en mains pourquoi il ne comprend toujours pas comment un PE a pu être même envisagé en ces lieux, puisque dit-il un accord avait été passé entre la LPO et la Fédération de Chasseurs, pour ne pas chasser sur cette partie du territoire. Il a même précisé y avoir vu des chercheurs du CNRS de Chizé pour leur travaux de recherche ! De plus, les lieux sont aussi sous un corridor de migration !

D’ailleurs moi-même, j’ai interpellé Charente Nature en octobre dernier sur le fait que mon mari et moi avons noté 2 jours d’affilée des vols de migrateurs exactement sur ce fief, entre les hameaux Sallerit et sècheboue.

J’ai moi-même vu, en provenance des marais à l’arrière au Nord de notre hameau de Sallerit, des oiseaux, (de la famille des palmipèdes je pense), qui profitaient manifestement d’un courant d’air chaud ascendant au-dessus de la zone habitée du hameau pour s’élever en groupe spiralé avant de reprendre le cours de leur vol vers le sud légèrement au Sud-Ouest (vers Sècheboue donc) en se remettant en ordre rangé.

J’ai aussitôt envoyé un mail à Charente Nature. C’était le 10 octobre, Monsieur Sardin ornithologue de Charente-Nature a d’ailleurs répondu à mon mail en précisant que **notre fief est bien connu pour être un corridor de migration !**

### **Le médiateur Bleu Parole (rémunéré par VALECO) a empêché Mr Christian GRATRAUD de prendre la parole !**

Mr Gratraud lors de la réunion d’information avec VALECO, du 7 octobre dernier en salle des fêtes de Lupsault (réunion que mon mari, a sollicitée) a été empêché de prendre la parole alors qu’il avait apporté ses cartes, celles qu’il avait en mains lors de sa visite à VALECO en mairie de Lupsault, en présence de mon mari.

C’est maman qui, étant à ses côtés dans la salle, m’a plus tard alertée en me faisant la réflexion selon laquelle « *on n’avait même pas laissé la parole à cet homme qui avait apporté toutes ses cartes !* », ce fait qui a eu lieu avant notre arrivée, de soir-là, m’a été confirmé par plusieurs personnes participant à la réunion, puis par la personne concernée elle-même : Mr Gratraud, que j’ai joint personnellement par tel pour m’assurer que l’information était bien avérée. Chaque témoignage m’ayant rapporté en effet que c’est le médiateur de Bleu-parole lui-même qui serait intervenu dans ce sens. (Cette précision, pour répondre à votre question lors de notre entrevue du 17 novembre dernier en mairie de Lupsault à l’occasion de l’une de vos permanences).

### **Autre faune signalée par la MRAE :**

- **les haies favorables à la reproduction du Triton marbré et de la Rainette verte, espèces protégées en France quasi-menacée en Poitou-Charentes ;**
- **les pelouses sèches favorables à l'Azuré du serpolet.**

A ce sujet, nous avons déjà noté aux alentours immédiats de la maison, : des lampyres qui mangent les escargots que j'ai repérés dans la haie de l'Ouche, contigüe à la maison et ses bâtiments, une rainette verte qui est même venue se coller littéralement sur un des carreaux du bas de la porte vitrée de la cuisine, grâce à ses bouts de pattes équipées de ventouses. Au pied de cette même porte, j'y ai même vu un superbe carabe doré cet été !

### **Les chiroptères, une autre espèce protégée qui a participé à classer des lieux proches en Zone Natura 2000**

La MRAE a relevé que le site de LUPSAULT-Sallerit-entre bois et marais humides, recèle, pas moins de **19 espèces de chiroptères** avec certitude ainsi que 4 groupes d'espèces, sur les 26 espèces connues en Poitou-Charentes

Il faut remarquer que, la famille FOREST héberge à la maison derrière ses volets, chaque année une compagnie de barbastelles qui vient trouver refuge, pour la période d'allaitement des petits pendant tout l'été.

Nous sommes d'ailleurs enregistrés comme « Refuge à Chiroptères » auprès de Charente Nature.

Les risques de collision avec les pales du PE-Lupsault sont d'autant plus forts, compte-tenu de la **localisation des éoliennes à moins de 200 m de haies ou lisières** comme illustré sur la figure n°5 ci-après (non conforme aux directives Eurobats)

**EUROBATS**, accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe signé par la France le 10 décembre 1993 : « **les éoliennes ne doivent pas être installées en forêt, quel qu'en soit le type, ni à moins de 200 mètres en raison du risque de mortalité élevé et du sérieux impact sur l'habitat tel que l'emplacement peut produire pour toutes les espèces de chauve-souris** » (distance mesurée à partir de la pointe des pales).

**La faune a chuté de 60% en 30 ans, disent certain, de 70 % en 50ans rapportent d'autres. Une chose est certaine c'est que nos activités humaines, agricoles... ont un impact désastreux sur la faune. Vincent Bretagnolles directeur de Recherche, et son équipe ont fait ce constat sur la plaine de Niort. Alors que cette biodiversité pourrait être bénéfique à l'économie elle-même !**

**Chizé. Les juteux conseils du CNRS à la Région Nouvelle-Aquitaine** Le rapport régional Ecobiose, piloté par le CNRS de Chizé, révèle **la rentabilité des ressources naturelles pourtant menacées.**

**Respectons donc les chauves-souris !**

Figure n°5 – Distance des éoliennes aux lisières de haies et boisements et activité chiroptérologique associée (source : page 291)



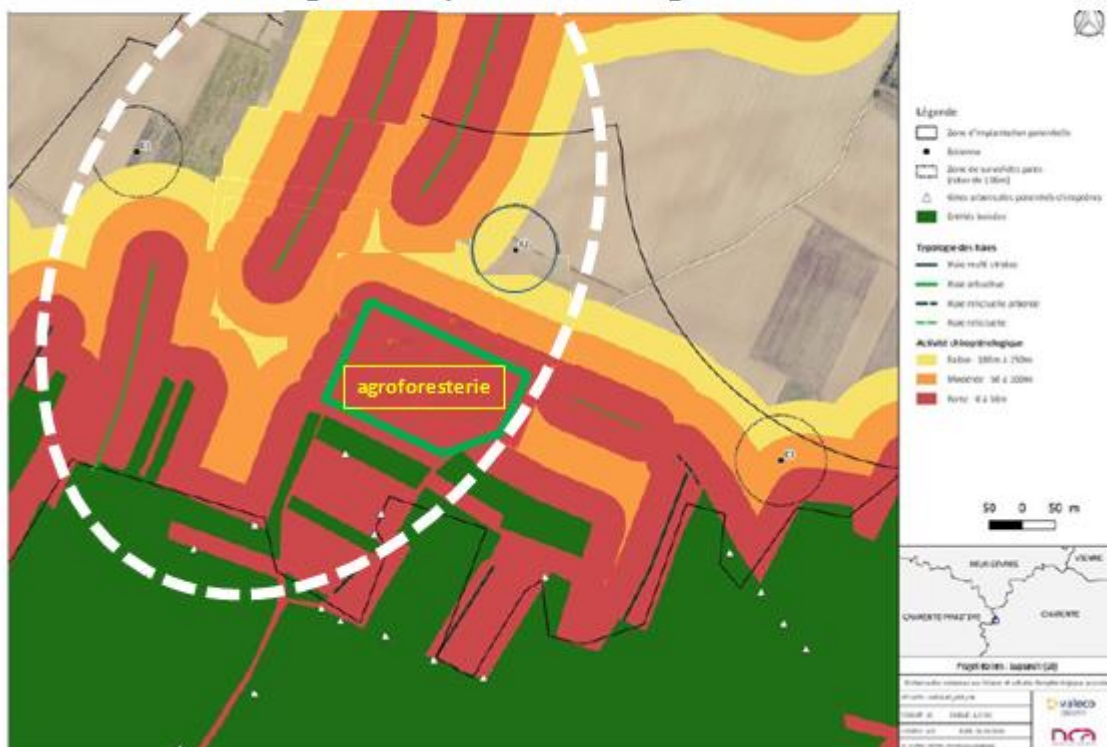
La parcelle en agroforesterie de mon neveu Arnaud PASCAL semble elle aussi avoir été « omise », qui comprend **une riche variété d'espèces d'arbres** : pas moins de 10 variétés d'essences différentes : Alisier Torminal, Cormier, Noyer commun, Orme résistant à la graphiose, févier inerme, chêne chevelu, cèdre de l'Atlas, merisier, aulne à feuilles mycorhizées, poirier franc, sans compter quelques fruitiers ! Ce boisement d'arbres à dits « de Haut Jet » pour la plupart, présente donc lui aussi un enjeu chiroptérologique fort !

Cette plantation a d'ailleurs été sponsorisée par la Région Nouvelle Aquitaine Or, comme je l'ai mentionné, plus haut, le promoteur VALECO ayant déjà « omis » **un linéaire de 300, mètres** de corridor écologique (bordure Ouest de la parcelle ZI12 sur « Les Rentes ») d'une part et de surcroît la parcelle d'agroforesterie de mon neveu, sur la **parcelle ZI 53 dénommée** « La palisse à Pascaud » juste en face du mât N°2 du PE de Lupsault. Nous avons été amenés à refaire la figure en tenant compte de cet « oubli »





Extrémité sud du corridor écologique (entourée en pointillé blanc) :  
connexion des haies arborées aux bois de Lupsault,  
intégrant la parcelle en agroforesterie





Le schéma qui en résulte montre clairement que la quasi-totalité de l'Aire d'Etude Immédiate (AEI) est une zone à forte potentialité chiroptérologique ! et, à ce titre des éoliennes n'ont pas lieu d'être implantées dans un tel lieu, au regard de l'impact majeur de ce type d'usines éoliennes sur de telles espèces protégées !

Tableau n°1 – Distance des éoliennes aux lisières et enjeux associés (source : page 181)

Eolienne	Occupation du sol de la parcelle d'implantation	Lisière la plus proche	Distance aux lisières les plus proches suivant les typologies - mât	Distance aux lisières les plus proches suivant les typologies - voileure	Activité chiroptérologique (EUROBATS 2014)
E3	Culture	Haie relictuelle arborée « Enjeu fonctionnel fort »	127m	59m	Modéré 50 à 100m
	Culture	Bois de Lupsault « Enjeu fonctionnel fort »	69m	49m	Fort 0 à 50m
E2	Culture	Haie arbustive « Enjeu fonctionnel modéré »	164m	62m	Modéré 50 à 100m
E1	Culture	Haie arbustive « Enjeu fonctionnel modéré »	169m	62m	Faible 100 à 150m

Légende : Enjeux fonctionnels des haies pour les chiroptères = Enjeu fort ; Enjeu modéré ; Enjeu faible.

Et, le tableau N°1 doit entièrement passer au rouge puisque à enjeu fort !

### 3- Non-conformité avec les décisions concertées du territoire,

La hauteur en bout de pales de 200mètres nécessiterait un éloignement plus important des mâts des habitations, comme conseillé par les institutions de santé au 1<sup>er</sup> rang duquel l'Académie de médecine qui recommande 1500mètres de distance ou même encore le « Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois », pourtant édicté par les élus du territoire, **en concertation avec les promoteurs**

### 4- Santé / Bien-être / Cadre de vie

Ce projet engendre :

- Animosité, source de tension entre les habitants au sein de la commune Entre ceux qui les estiment indispensables et ceux qui les accusent de détruire le vivant, les paysages ou de faire du bruit, le débat est vif.

- Perturbation chez les personnes fragiles et/ou âgée comme il y en a dans la commune de Lupsault. Maman elle-même bien qu'âgée, a été jusqu'alors en excellente santé, entièrement autonome, et encore très dynamique malgré les années, est elle-même très affectée, au point d'être perturbée depuis qu'elle a appris l'existence, de ce projet, qui va « éventrer, massacrer la terre » qu'elle a reçue de ses ancêtres !

#### Effets nuisibles sur la Santé des riverains sont aujourd'hui, reconnus !

L'Académie Nationale de médecine en mai 2017 écrit « Le caractère intermittent, aléatoire, imprévisible, envahissant du bruit généré par la rotation des pales survenant lorsque le vent se lève, variant avec son intensité, interdisant toute habitation, peut indubitablement perturber. L'éolien affecte au travers de ses nuisances sonores et visuelles la qualité d vie

des riverains. Et leur état de complet bien-être physique, mental, social, « lequel définit aujourd'hui, le concept de santé »

Les effets sur les animaux ont été reconnus par le tribunal de grande instance de Paris, à la suite d'une plainte d'un éleveur de la Somme. Des effets lumineux perturbant ont été découverts (effets stroboscopiques de jour, disparition de l'obscurité de nuit)

**-Le « syndrome éolien »** est aujourd'hui reconnu par le tribunal de Toulouse montrant que la jurisprudence évolue dans ce domaine.

**-Les infrasons, bien qu'inaudibles ont un effet sur la santé du vivant** Les vibrations de l'air provoquent les sons audibles mais aussi inaudibles en dehors d'un spectre de fréquence 20 Hz - 20 kHz, infrasons en dessous de 20 Hz, ultrasons au-dessus de 20 kHz. Si le bruit audible est une préoccupation majeure de santé au travail, l'exposition assez intense et répétitive à des infrasons peut avoir aussi avoir des répercussions néfastes sur la santé (inconfort, fatigue, irritabilité, céphalées, vertiges, nausées ...). <https://www.officiel-prevention.com/dossier/sante-hygiene-medecine-du-travail-sst/lutte-contre-le-bruit/la-prevention-des-risques-professionnels-des-infrasons>

Dans les années 80, suite à un voyage en avion qui a traversé un orage, pendant plus d'un mois j'ai connu une sensation ébrieuse, avec nausées, qui m'ont amenée à être hospitalisée au CHU de Limoges.

Après deux jours d'examens intenses, il a été conclu à des vertiges de Ménière dus à un barotraumatisme de l'oreille interne. Ces vertiges ont tendance à réapparaître au cœur de l'hiver. Sans que j'en connaisse vraiment l'élément déclencheur. (fatigue, bruit, hypotension...) Je suis donc personnellement très sensible à toute perturbation sonore en particulier. Mais aussi parfois sans que je m'y attende ! Il me faut souvent une journée ou deux pour réaliser qu'il s'agit de mes vertiges qui reprennent. Alors, je prends du Tanganil et respecte du repos à l'abri de toute perturbation sonore en particulier. Je redoute donc plus que quiconque ces usines éoliennes. Car comme j'ai l'habitude de le dire ce n'est pas parce qu'on ne voit pas un phénomène qu'il n'existe pas (exemple des ondes radios)

## **5- Impact de la mise en place des machines sur l'intégrité du territoire**

Engins de chantiers énormes qui nécessitent renforcement et dénaturation des chemins ruraux (vu plus haut au chapitre des alouettes)

- Travail des chemins & passages de câble sur
- Terrassement des voies d'accès sur environ 60cm de profondeur et, au moins

- 6 mètres de largeur. Comme en atteste le schéma intitulé « Chemins & passage de câbles » Quid des fossés où nichent les alouettes sur la commune de Lupsault ?

## 6- Qui peut présager de quoi l'avenir sera fait ?

-Personne n'est en mesure aujourd'hui de prédire ce que va faire la population menacée par la crise du COVID, en particulier dans les milieux urbains.

En ces temps de pandémie mondiale à rebondissements successifs dont nous ne sommes pas encore sortis, et qui risquent fort de perdurer ! On note

Que, nombreux sont les gens qui fuient les centres urbains et ce n'est probablement pas fini car avec la crise du virus, (qui amène à rechercher l'espace vert et le calme au risque de se retrouver confiné).

A cela, s'ajoute la crise climatique, la crise de l'énergie, avec, en corollaire la croissance exponentielle de son prix, ...

On note d'ailleurs actuellement des retours importants, significatifs en milieu rural y compris des jeunes

**Emploi : ces 9 petites villes et villages de France où se reconvertir**

<https://photo.capital.fr/emploi-ces-9-petites-villes-et-villages-de-france-ou-se-reconvertir-42402#la-france-regorge-de-lieux-insoupeconnes-ou-recreer-sa-nouvelle-vie-7fr4>

**Les villages montent en puissance** le 18.11.21

<https://www.lafranceagricole.fr/actualites/ruralite-les-villages-montent-en-puissance-1,1,2305250649.html>

Quand ce ne sont pas de jeunes retraités qui sont à la recherche d'un environnement bucolique et tranquille à l'instar de ce que recherchait jusqu'alors une population britannique nantie qui vivait jusqu'à il y a peu nos campagnes. Elle est venue s'installer à l'année en France pour y couler des jours heureux à la base d'une vie douce et tranquille. Malheureusement, avec le Brexit, ils ont déserté récemment nos campagnes charentaises ! On se retrouve donc dans un contexte où **le territoire recèle des maisons habitables, vacantes avec des opportunités pour de nouveaux arrivants face au contexte sanitaire actuel.**

-Ces nouveaux habitants potentiels ne viendront animer les communes rurales **que si elles présentent un attrait.** (création d'une activité agro-alimentaire, voire d'une filière, comme par exemple, la filière chanvre comme à Hossegor, le lancement des chanvres de l'Atlantique, ou encore, l'élevage de poulets de plein air sous parcours arboré (les arbres captant de plus le CO2) pour valoriser le blé et consommer en local une viande de qualité, à partir d'animaux élevés en bonnes conditions dont les fientes servent de surcroît à enrichir le sol !. C'est ce qu'on appelle l'économie circulaire qui devra être le maître mot dès demain matin ! Car il est urgent d'agir ! Le climat n'attendra pas.

Une usine éolienne jouera assurément un rôle de repoussoir vis-à-vis de ces populations, et aura par conséquent très sûrement un impact négatif, néfaste sur la vie économique des communes (si ce n'est sur les humains et les animaux, comme il est relaté dans plusieurs régions dont à Nozay-44 mais aussi dans le cantal. Exactement le même symptôme !

## 6 -Usine éolienne à Lupsault : le fond et la forme

- « Oubli » de 300 mètres de corridor écologique planté sur les conseils de la DDT juste au moment où ce corridor passe dans le ZIP (zone d'implantation potentielle) !

- « Oubli » de la parcelle en agroforesterie implantée dans un lieu stratégique de la ZIP

-Photomontages critiquables pour le moins, et orientés de manière à présenter la commune et plus particulièrement le hameau de Sallerit en déshérence, sous un jour défavorable tandis que, toutes les photos avec éoliennes sont montrées sous un soleil éclatant sur un fond de ciel bleu azur. Message subliminal : La commune doit son salut aux éoliennes !

**-Absence du hameau de Sallerit le hameau le plus proche, de certaines cartes**

Dans le dossier de la MRAE, au Chapitre milieu humain, il est mentionné « *Les habitations les plus proches de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) sont localisées au nord, à 480 m au niveau du lieu-dit Sallerit et à environ 500 m au niveau du bourg de Lupsault.* »

Curieusement Le hameau de Sallerit mentionné dans le texte du dossier comme étant le plus proche de la ZIP (480mètres) ne figure la plupart du temps même pas présent dans les plans !



**7-Tout ce massacre de la nature et du vivant pour le BTP et autres choses plus ou moins nécessaires voire néfaste au réchauffement climatique et au vivant !**

**En conclusion, Tout ça pour quoi ?**

**Si l'on note la destination de l'argent issu de cette « manne éolienne » déjà distribué aux communes environnantes :** on peut les noter dans la presse :

il est frappant de constater que c'est la plupart du temps à l'intention des Transports & BTP !

-changement de place du monument aux morts qui a toujours siégé au centre de la commune.

- artificialisation des sols par Bétonnisation des trottoirs, bitumage, goudronage excessifs, pour faire « comme à la ville » alors que des bosquets, des haies, des fleurs sauvages devraient animer nos bourgs ruraux afin qu'ils fleurent bon la campagne ! (c'est bien ce que fait la publicité ! Nous vendre du rêve)

Au contraire, les sols sont littéralement éventrés par des engins qui de surcroît consomment énormément d'énergie fossile de pour passer des câbles électriques, poser des trottoirs... bref une artificialisation énergivore, quand il faudrait au contraire économiser l'énergie et privilégier l'infiltration de l'eau si nécessaire à nos nappes phréatiques déjà bien basses ! (J'enseigne le cycle de l'eau et je sais de quoi il retourne !) artificialisation qui participe aussi à l'établissement d'îlots de chaleurs si néfastes en temps de réchauffement climatique ! alors qu'il faudrait privilégier au contraire l'infiltration et l'ombrage ! Ce que fait un arbre ! (J'enseigne aussi le végétal dont l'arbre à l'école : Morphologie-Structure-Fonctions...) On peut donc s'interroger sur la façon dont seront utilisées les retombées financières de ces usines à vent :

- Bénéfice pour des écoles ? des services publics ? et surtout des investissements en cohérence avec la transition énergétique ? Comme par exemple l'aide aux ménages pour isoler leur logement, et notamment aux primo-accédants et aux personnes à revenus modestes ? ou encore, aider à l'installation des jeunes en milieu rural, comme tous ces jeunes, parfois même des néoruraux au regard neuf, des ingénieurs agronomes, des sachants du vivant, du végétal qui ont plus d'un atout pour prendre le virage de l'agriculture de demain ils ont la connaissance en plus de celle de la technique ! qui ne suffit plus quand il faut faire appel au VIVANT qui va demander avant tout **la connaissance** : de la vie du sol, du fonctionnement du végétal, du vivant, des interactions multiples et complexes des écosystèmes, en général !

- Ces jeunes diplômés recherchent souvent avec grandes difficultés des terres accaparées pour agrandir des fermes déjà grandes, et qui ne vivent que grâce aux subventions du contribuable, (notamment à travers la PAC) alors que des études (de l'INRAe, notamment) ont montré que l'avenir des fermes était aux **petites structures vivant en interrelation avec leurs fermes voisines. Ce principe d'entraide, permet de garder la population en milieu rural**, toutes ces mesures concourant à réarmer nos campagnes seront les bienvenues et ne pourront que profiter à chacun ! en améliorant de surcroît la résilience de nos territoires. Car seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ! **à conditions de garder attractif notre territoire** pour de nouveaux venus ! Donc, de ne pas le détruire !

## **8 -Une retombée alléchante au 1<sup>er</sup> abord qui peut s'avérer néfaste à terme : voir le blog [ventdebout1617.blogspot.com](http://ventdebout1617.blogspot.com)**

Néfaste à tout projet d'activité viticole au pays de l'appellation « des fins bois ». En effet, la zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet est localisée au sein d'un secteur à dominante agricole **grandes cultures et vigne, dédiée en particulier à la production de Cognac, sous l'appellation des « fins bois ».**

Or, en raison du passage en Bio, les propriétaires de bon nombre d'exploitations viticoles, sont à la recherche de terres supplémentaires pour compenser ces baisses de rendements dus au passage en agriculture biologique.

Les fins bois font partie de ces fiefs. Qui peuvent permettre une extension. A ce titre l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) considère que ce type d'usines à vent porte

atteinte durablement au paysage viticole de qualité des Charentes ainsi qu'au potentiel de développement des AOC (avis défavorable sur le site de la Préfecture).

## 9-Nuisances Ecologiques

Les implantations de sites éoliens ou solaires sont décidées entre

- l'État,
- le promoteur
- et le propriétaire du terrain,
- une commune ou un particulier, qui perçoit un loyer.

**C'est un gros gâteau subventionné, qui attire des promoteurs pas toujours soucieux d'écologie.**

**Enfin il y a l'exportation des pollutions... les arrières-cours de ceux qui implantent des éoliennes géantes, de la taille de la tour Montparnasse (cf reportage de Bernard de la Villardière sur M6 )**

*« On s'est rendu compte qu'il y avait deux sortes d'écolos : ceux des villes, qui soutiennent les éoliennes et toutes les énergies renouvelables, et ceux qui y sont vraiment confrontés », analyse Bernard de La Villardière. « C'est le principe du Nimby ("Not In My Backyard") : tout le monde est d'accord, tant que ça ne se construit pas dans son propre jardin ».*

*En Afrique, au Ghana, arrivent les déchets des énergies renouvelables des pays occidentaux, c'est une grande poubelle en plein cœur de la capitale, Accra : des matériaux dont on ne sait plus quoi faire, des pales en fibre de carbone, en fibre de verre. **Le Nord se donne bonne conscience en exportant sa pollution. Le business des énergies vertes, dont les éoliennes, dont la construction, l'installation et le recyclage posent problème***

*<https://www.letelegramme.fr/bretagne/television-m6-enquete-sur-la-face-noire-des-energies-vertes-05-12-2021-12881007.php>*

## 10 -Risques industriels par intempéries (Vents)

Décrochement de pales de poids de plusieurs tonnes aujourd'hui !

De plus en plus de ce type d'événements font la une des journaux : comme à Mansle, le long de la N 10, et encore ces jours derniers dans la Creuse, encore en Nouvelle-Aquitaine.

**Deux pales d'éoliennes se brisent en moins de trois mois dans le Nord-Charente** Par Julie DESBOIS, publié le **27 février 2020** à 21h14. <https://www.charentelibre.fr/charente/deux-pales-d-eoliennes-se-brisent-en-moins-de-trois-mois-dans-le-nord-charente-5997854.php>

**Une pale d'éolienne se décroche et tombe dans un champ en Creuse** **Vendredi 3 décembre 2021** à 18:17 - Par [Marie-Jeanne Delepaul](#), [Fabien Arnet](#), [France Bleu Creuse](#), [France Bleu](#) <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-pale-d-eolienne-se-decroche-et-tombe-dans-un-champ-en-creuse-1638551866>

**Creuse : une pale d'éolienne se décroche à Saint-Agnant-de-Versillat.** Écrit par Franck Petit  
Publié le **04/12/2021** à 12h44 • Mis à jour le 04/12/2021 à 16h29 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/creuse-une-pale-d-eolienne-se-decroche-a-saint-agnant-de-versillat-2364871.html>

Face à ce type d'accident qui ne peut plus être qualifié de « rare » on ne peut que s'inquiéter du sort des agriculteurs qui travaillent sur leurs champs à proximité, d'un mât éolien ! **dont mon neveu puisqu'il travaille dans l'AEI, (Aire d'étude immédiate) à savoir sur les sections des « Rentes » et du « Terrage »**

MODELE	Nordex D4000-N149 TCS164	Nordex D4000-N149 TS125
<b>Rotor</b>		
Diamètre du rotor	149,1 m	
Surface balayée	17 460 m <sup>2</sup>	
Vitesse de vent au démarrage	3 m/s	
Vitesse de vent nominale	11,5 m/s	
Vitesse de vent de coupure	20 m/s	
Plage de vitesses de rotation	6,43 à 12,25 tours par min	
Vitesse nominale de rotation	11,02 tours/min	
<b>Pale</b>		
Longueur d'une pale	72,40 m	
Largeur maximale d'une pale (corde)	4,2 m	
Matériau des pales	Polymère renforcé aux fibres de carbone et fibres de verre	
Poids d'une pale	Approx. 19,9 tonnes	
<b>Mât</b>		
Type de mât	Hybride avec une partie inférieure hexagonale en béton et une partie supérieure tubulaire cylindrique en acier.	Tubulaire en acier
Diamètre du mât à la base	9,42 m	4,3 m
Hauteur au moyeu (depuis le terrain naturel)	164 m	125 m
Poids du mât	Approx. 1 858 tonnes (110 tonnes pour les parties acier)	406,3 tonnes

PARC EOLIEN DE BENA, COMMUNE DE CHAUNAY (86)

ABO Wind – Dossier de demande d'autorisation environnementale – Etude d'impact

De plus, cette partie Ouest de la- Région ex-Poitou Charentes depuis la tempête de 99 est régulièrement le théâtre de tempêtes voire de tornades qui emportent tout sur leur passage ce qui fait croître le risque de décrochage des pales et par conséquent représente un risque supplémentaire non négligeable pour les agriculteurs travaillant à proximité.,

Ces intempéries font régulièrement la une des journaux locaux, comme en attestent les titres et références ci-après pour le plus.

**Tornades : la région Poitou-Charentes est "une zone à risques"** Publié le 17/09/2015,

Mis à jour le 18/09/2015 [A La Une La Rochelle](#)

<https://www.sudouest.fr/2015/09/17/tornades-la-region-poitou-charentes-est-une-zone-a-risques-2126897-1391.php?nic>

**Un village dévasté par la tornade à la frontière de la Charente [images]** Par charentelibre.fr, publié le 17 septembre 2015 à 15h57, modifié le 18 septembre 2015.

<https://www.charentelibre.fr/2015/09/17/un-village-devaste-par-la-tornade-a-la-frontiere-de-la-charente-diapo-videos,2017618.php?nic>

**St-Fraigne frappée par une spectaculaire tornade [vidéos]** Par Lénaëlle SIMON, publié le 16 septembre 2015 à 23h06, modifié le 17 septembre 2015.

<https://www.charentelibre.fr/2015/09/16/st-fraigne-frappee-par-une-spectaculaire-tornade-videos,2017464.php?nic>

**Tempête Miguel : 800 foyers privés d'électricité en Poitou-Charentes** Publié le 07/06/2019 à 17h52 • Mis à jour le 11/06/2020 à 21h27 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/meteo/intemperies/vent-violent?nouvelle-aquitaine>

**Une mini-tornade très localisée détruit tout sur son passage à Courcôme en Charente** Lundi 28 décembre 2020 à 23:11 - Par Pierre Marsat, *France Bleu La Rochelle*

**Tempête Aurore en Charente-Maritime : 23 interventions pour les pompiers et 146 foyers privés d'électricité** Par S. C. Publié le 21/10/2021 à 10h01 Mis à jour le 21/10/2021 à 19h48 <https://www.sudouest.fr/charente-maritime/la-rochelle/tempete-aurore-en-charente-maritime-23-interventions-pour-les-pompiers-et-146-foyers-privés-d-electricite-6656539.php>

## **11-Risques industriels par Séisme.**

Traversée par de grandes failles profondes, la région Poitou-Charentes a connu des séismes d'intensité non négligeable. <https://sigespoc.brqm.fr/spip.php?article37>

**Risques sismiques- l'ouest de la Charente plus exposé** Par charentelibre.fr, publié le 9 avril 2014 à 16h01, modifié à 16h06.

<https://www.charentelibre.fr/charente/risques-sismiques-l-ouest-de-la-charente-plus-expose-6236144.php>

**Pourquoi l'ouest de la France est exposé aux tremblements de terre** Par Sébastien Compagnon Le 12 février 2018 à 17h06, modifié le 21 juin 2019 à 16h29

<https://www.leparisien.fr/societe/l-ouest-de-la-france-une-zone-sismique-atypique-12-02-2018-7555392.php>

**Carte. Où sont situées les zones sismiques en France ?** Par SudOuest.fr Publié le 20/03/2019 à 12h16 Mis à jour le 20/03/2019 à 12h20

<https://www.sudouest.fr/environnement/carte-ou-sont-situees-les-zones-sismiques-en-france-2784823.php>

## **13 -Retombées économiques /Perte d'attractivité du territoire mineures Excepté pour certains propriétaires**

- Comme tout promoteur éolien la société VALECO se targue d'être créateur d'emplois. Mais où sont-ils créés ces emplois ? Certainement pas dans les campagnes,

**Lupsault au royaume du pollué-payeur :**



-ceux qui touchent les loyers ne sont souvent pas ceux qui en subissent les préjudices des éoliennes et ceux qui subissent les préjudices ne perçoivent rien.  
 Ils ne sont même pas consultés : le projet se met en place, pendant plusieurs années sans aucune concertation, en catimini et les riverains sont mis devant le fait accompli excepté les personnes siégeant au conseil municipal.

**C'est un procédé très contestable.**

## 14 – Pollution des eaux

Présence de trois masses d'eau souterraine au droit de la ZIP : quid de la pollution engendrée pendant les travaux et la période d'exploitation ?

## 15 Alternative des aérogénérateurs

Mises en place de panneaux photovoltaïques sur tout bâtiment agricole et commercial

Eoliennes de référence	Hauteur du moyeu	Diamètre du rotor	Distance du périmètre
VESTAS V136 3,6MW STE	132 m	136 m	240 m

